

Bagneux

- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 20 JUIN 2024 -

Corinne Imbertie
Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry

 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	3
1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (21 MAI 2024).....	3
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 21 mai 2024.....	3
2 - ÉLECTION DU 2 ^E ADJOINT AU MAIRE.....	4
3 - ÉLECTION DE LA 7 ^E ADJOINTE AU MAIRE.....	4
4 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX.....	12
Modification des indemnités de fonction allouée au Maire, à ses adjoints et aux Conseillers municipaux délégués.....	12
5 - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES LOCALES (DÉSIGNATION AUX FINS DE REMPLACEMENT).....	13
Désignation de divers représentants du Conseil municipal dans diverses instances locales en remplacement de Mme Pascale Meker et de M. Patrick Duru.....	13
FINANCES.....	14
6 - COMPTE DE GESTION AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	14
Adoption du compte de gestion du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2023.....	14
7 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	14
Adoption du compte administratif du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2023.....	14
AMENAGEMENT URBAIN.....	20
8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES).....	20
Information du Conseil municipal sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune et l'établissement foncier d'Île-de-France en 2023.....	20
FINANCES.....	20
9 - AFFECTATION DU RÉSULTAT (COMMUNE).....	20
Affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget principal de la commune.....	20
10 - COMPTE DE GESTION AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES).....	21
Adoption du compte de gestion du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2023.....	21
11 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES).....	21
Adoption du compte administratif du budget extérieur des pompes funèbres au titre de	

l'exercice 2023.....	21
12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE).....	21
Approbation du budget supplémentaire 2024 de la commune.....	21
13 - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023.....	29
Information du Conseil municipal sur l'utilisation par la commune du fonds de solidarité des communes de la Région IDF ou titre de l'année 2023.....	29
14 - CRÉANCES ÉTEINTES.....	31
Constatation de créances éteintes.....	31
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	31
15 - EXTENSION DES COMPÉTENCES "VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE, POSE ET DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE" DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS.....	31
Transfert de la compétence "création, aménagement, gestion et entretien de la voirie" de la Commune de Bagneux à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris....	31
SERVICES TECHNIQUES.....	34
16 - LAURÉAT MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉQUIPEMENT POLYVALENT MUNICIPAL ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO.....	34
Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un équipement polyvalent municipal dans une coque brute au sein du lot G3 de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo et attribution du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours.....	34
AMÉNAGEMENT URBAIN.....	35
17 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE 92.....	35
Approbation de la convention de conseil aux particuliers et d'assistance au service urbanisme de la ville de Bagneux. Autorisation donnée à Mme le Maire de la signer ainsi que tout document s'y rapportant.....	35
18 - CESSIION DE LA PARCELLE P 126, SITUÉE RUE JEAN MARIN NAUDIN AU PROFIT DE LA SADEV 94.....	35
Approbation de la cession de la parcelle P 126 au profit de la SADEV 94 en vue de la commercialisation du lot 4.1 de la ZAC des Musiciens.....	35
19 - RÉGLEMENTATION DU CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	36
Approbation du règlement fixant les conditions de délivrance de changement d'usage de locaux d'habitation de la ville de Bagneux.....	36
HABITAT.....	38
20 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CDC.....	38
Octroi de la garantie communale au profit de Seqens société anonyme à loyer modéré pour un prêt d'un montant total de 2 562 191 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la résidentialisation de la résidence du Prunier Hardy située 1 à 9 allée du Prunier Hardy à Bagneux, composée de 224 logements	

locatifs sociaux.....	38
21 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT - CONVENTION DE RÉSERVATION DU CONTINGENT COMMUNAL.....	38
Approbation de la convention fixant les modalités de réservation du contingent communal en contrepartie de la garantie d'emprunts accordée à IDF Habitat pour l'achat en VEFA de 90 logements locatifs sociaux sur le site des Mathurins.....	38
POLITIQUE DE LA VILLE.....	38
22 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES 2024.....	38
Reversement des crédits départementaux de la politique de la ville aux associations - année 2024.....	38
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....	41
23 - 2 ^E SESSION DE L'APPEL À PROJET CITOYEN 2024.....	41
Attribution de subventions à diverses associations au titre de la deuxième session de l'Appel à projet citoyen pour l'année 2024.....	41
SANTÉ.....	41
24 - SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA COMMUNE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2024.....	41
Approbation des conventions de subventions 2024 accordées par l'ARS-IdF pour les projets de Plan Local de Nutrition, d'Activités Physiques Adaptées, et pour le projet point santé ADOMA.....	41
25 - PARTENARIAT COMMUNE / AMGB (ASSOCIATION MÉDECINS DE GARDE DE BAGNEUX).....	42
Convention de partenariat en soins non programmés entre la commune de Bagneux et l'Association des Médecins de Garde de Bagneux.....	42
ÉDUCATION.....	43
26 - GRILLES TARIFAIRES ACTIVITÉS ET SERVICES.....	43
Approbation de l'évolution du système de tarification d'activités et de services.....	43
JEUNESSE.....	44
27 - "PASS COLO" - COMMUNE DE BAGNEUX / CAF DES HAUTS-DE-SEINE.....	44
Mise en place du « pass colo » entre la commune de Bagneux et la CAF des Hauts-de-Seine.....	44
ÉDUCATION.....	45
28 - FRAIS DE SCOLARITÉ BAGNEUX / CACHAN.....	45
Approbation de la convention à passer avec la ville de Cachan pour le règlement des frais de scolarité entre communes.....	45
29 - CONVENTION CADRE FRAIS DE FONCTIONNEMENTS POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE.....	45
Convention réciproque entre commune pour le règlement des frais de fonctionnement pour les élèves du premier degré en dérogation.....	45
30 - CONVENTION DE PARTENARIAT - ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC).....	45
Approbation de la convention de partenariat avec l'académie de Versailles au titre de	

l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).....	45
CULTURE.....	46
31 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA MAISON MASSÉNA"	46
Attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 € à l'association "les Amis de la Maison Masséna" pour la restauration du Boudoir inscrit Monument Historique.....	46
32 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022...47	
Approbation des comptes rendus annuels d'activités à la collectivité locale (CRACL) établis par l'opérateur Anagraphis au titre de la concession Art dans la ville pour les années 2020, 2021, et 2022.....	47
MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	48
33 -ACCORD-CADRE FOURNITURE DE PAPIERS POUR L'IMPRIMERIE.....	48
Attribution du lot 1 intitulé "Papiers pour la réalisation du journal municipal Bagneux Infos en impression offset" du marché relatif à la fourniture de papiers pour l'imprimerie	48
34 - ACTE MODIFICATIF LOT 3 FOURNITURE MATÉRIELS POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE.....	48
Passation d'acte modificatif n° 1 du lot 3 relatif à la fourniture de jeux, jouets, matériel de psychomotricité, de sport, matériel pédagogique et éducatif pour les enfants de la maternelle au collège (3 à 16 ans).....	48
35 - PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LA GESTION DU PAIEMENT DES INTERMITTENTS.....	49
Adoption d'un marché à procédure formalisée pour la gestion du paiement des intermittents.....	49
PERSONNEL.....	49
36 - CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.....	49
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention révocable d'adhésion au régime général de l'assurance chômage.....	49
37 - TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL PERMANENT.....	49
Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du personnel permanent.....	49
VŒUX.....	49
38 - VŒU SERVICE DE LA POSTE À BAGNEUX.....	49
39 - VŒU LOGEMENT.....	53
Voeu pour l'abandon du projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables présenté par Mme le Maire au nom de la majorité municipale.....	53
40 - VŒU POUR LA RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT PALESTINIEN.....	59
Voeu pour la reconnaissance d'un État palestinien présenté par Mme le Maire au nom de la majorité municipale.....	59

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 20 JUIN 2024 -

(La séance est ouverte à 20 h 11 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente à compter de 20 h 40, a donné pouvoir à Léa Bizeray

CHASSAT Lionel, présent

MEKER Pascale, présente

TUDER Bruno, absent, a donné pouvoir à Michel Reynaud

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, a donné pouvoir à Laurent Kandel

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent à compter de 20 h 21

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, absent, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, absente, a donné pouvoir à Rémy Lacrampe
TEDJANI Mehdi, absent, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
GABIACHE Claire, présente, a donné pouvoir à Didier Barberousse au-delà des 22 heures
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à pouvoir à Patrick Duru
BIZERAY Léa, présente
HENNOUCHE Nassera, absente, a donné pouvoir à Hélène Cillières
PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Pascale Meker
GORENDS Justine, présente
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, présent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite vous présenter Chloé Loridant, notre nouvelle Directrice générale adjointe des services, en charge de l'aménagement et des services techniques qui nous a rejoints lundi.

(Applaudissements...)

Elle succède à Caroline Métais.

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à Mme Loridant.

Dans la situation grave et préoccupante du moment, vous comprendrez que je dise quelques mots en ouverture du Conseil municipal.

Nous sommes en effet, après la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, à la croisée des chemins.

Le discours de haine porté par le Rassemblement National, son projet de société axé sur les divisions et son programme de régression sociale inquiètent, je le sais, de très nombreux Balnéolaises et Balnéolais.

Si ce parti et ses soutiens étaient majoritaires à l'Assemblée Nationale, les valeurs de la République, nos libertés et nos droits seraient en grand danger.

L'entêtement du Gouvernement à ne pas écouter les colères, à ne pas augmenter les salaires et les retraites, à ne pas répondre en profondeur à ce qui s'est exprimé ces derniers mois, à vouloir engager la France dans la guerre alimente la désespérance.

Le désaveu de la politique gouvernementale est donc cinglant.

Face à cette situation inédite, je me réjouis du sursaut et du rassemblement des forces de gauche et des écologistes, des organisations syndicales de celles et ceux qui agissent pour une autre Europe, une Europe de progrès social et de paix, une Europe qui protège notre planète.

Je me réjouis aussi que, dans toute la société, les intellectuels, des artistes, des sportifs des jeunes se mobilisent.

Je veux évidemment vous dire ce soir et le dire avec gravité aux Balnéolaises et Balnéolais qu'ils peuvent compter sur moi et sur l'équipe municipale pour porter hautes nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Vous comprendrez que j'aie souhaité dire ces quelques mots à un peu plus d'une semaine du premier tour des élections législatives.

(Applaudissements...)

Je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (21 MAI 2024)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 21 MAI 2024

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à exprimer, des modifications à apporter à ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

Chers collègues, nous allons maintenant procéder à l'examen des délibérations qui concernent l'élection des nouveaux adjoints et adjointes et de ce que cela induit concernant, d'une part, les indemnités perçues et, d'autre part, les représentations du Conseil municipal dans les différents organismes.

Je commence par l'élection du deuxième adjoint, puis nous passerons à celle du septième adjoint.

2 - ÉLECTION DU 2^E ADOINT AU MAIRE

3 - ÉLECTION DE LA 7^E ADOINTE AU MAIRE

Mme le MAIRE. - Je vous informe de la démission de M. Patrick Duru de ses fonctions de deuxième adjoint au Maire. Il reste Conseiller municipal. Sa démission de ses fonctions d'adjoint a été acceptée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 29 mai 2024.

La démission de Mme Pascale Meker de ses fonctions de 7^e adjointe au Maire a été acceptée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 29 mai 2024. Elle reste Conseillère municipale.

Avant, évidemment, de vous inviter à voter à bulletin secret pour leur remplacement, vous comprendrez que je dise quelques mots les concernant.

Je regrette bien sûr - et j'ai eu l'occasion de lui dire - la décision prise par Pascale Meker qui était adjointe à mes côtés et aux côtés d'un certain nombre d'entre vous depuis plus de quinze ans sur les enjeux du patrimoine, de la protection de l'environnement, de la voirie et de la transition écologique.

Son enthousiasme et sa détermination étaient précieux pour qu'ensemble nous fassions avancer les politiques publiques dans ces domaines.

Je ne citerai que l'église Saint Hermeland ou l'inventaire du patrimoine du plan local de l'urbanisme emblématique de notre ville et de notre attachement au patrimoine, de même l'engagement dans l'abandon des pesticides dans nos espaces verts ou le projet d'Agrocité, la mise en place dans ce mandat si fortement marqué par la crise de la COVID, du pôle de transition écologique et de développement durable qui irrigue désormais nos politiques communales.

Merci aussi à Patrick Duru pour son suivi avisé des enjeux de voirie et de la place des mobilités douces qui nécessite une attention quotidienne et pour son engagement sur la place de la nature en ville qu'il va poursuivre d'ailleurs la gestion de nos espaces verts économes en ressources.

Je me réjouis qu'ils restent tous les deux pour Pascale Meker, Conseillère municipale, et pour Patrick Duru, Conseiller municipal délégué à la nature en ville. Je sais qu'ils vont continuer à s'investir au sein de notre équipe municipale.

Le Conseil municipal va être invité à procéder à leur remplacement dans leurs fonctions d'adjointe et d'adjoint au Maire.

Pour cela, deux scrutins uninominaux vont se découler pour élire, comme nous y autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, d'abord, un nouvel adjoint au Maire en remplacement de Patrick Duru au rang de 2^e adjoint, ensuite, une nouvelle adjointe au Maire en remplacement de Pascale Meker au rang de 7^e adjoint au Maire.

Il est en effet précisé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de respecter le principe de la parité qui prévaut pour les exécutifs locaux, à savoir que nous devons élire un homme au rang de 2^e adjoint et une femme au rang de 7^e adjointe.

Nous délibérerons ensuite sur la modification des indemnités de fonction qui découle de cette élection.

Le rapport qui vous a été adressé avec l'ordre du jour de la séance ne pouvant anticiper le résultat de l'élection du 2^e adjoint et de la 7^e adjointe est un rapport de principe qui vous a été envoyé en amont de la séance.

Le rapport complet de la délibération comportant le nouveau tableau de répartition des indemnités de fonction des élus vous sera remis sur table à l'issue des scrutins d'élection des adjoints.

(Arrivée de M. Reynaud à 20 h 21.)

Enfin, nous procéderons à la désignation des représentants dans les diverses instances locales en remplacement de Patrick Duru et de Pascale Mecker pour les cas où cela est nécessaire.

Avant de passer à l'élection des adjoints, je vais vous demander s'il y a des demandes d'intervention, les prises de parole sont tout à fait possibles.

Je vous remercie.

Monsieur Duru, nous vous écoutons.

M. DURU. - Merci, Madame le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier Mme la Maire pour la confiance qu'elle m'a donnée en me confiant une délégation de Maire adjoint.

Je voudrais aussi te remercier Marie-Hélène pour ta disponibilité, la qualité des échanges que nous avons eus et ton soutien au quotidien.

Je souhaiterais aussi remercier les services avec qui j'ai travaillé pendant plusieurs années et toutes les équipes qui, au jour le jour, réalisent un travail important pour la commune.

Je voudrais aussi remercier particulièrement le service de la DEPE qui œuvre pour le bien de nos concitoyens et, plus particulièrement, Philippe Soquet et Philippe Morellec qui pallient, depuis un certain temps, le manque de direction et de personnel, mais Mme Loridant sera là désormais pour les soutenir et assurer la continuité.

Ma démission du poste de Maire adjoint intervient dans un temps politique trouble qui peut brouiller la réflexion et le discernement, mais la situation que nous vivons aujourd'hui nous oblige à savoir où on est et d'où l'on part.

Je suis écologiste et mon prisme de lecture, ma vision de la politique et ma sensibilité sont imprégnés de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Une planète qui va mal, une société fragilisée, une biodiversité en déclin, des rapports sociaux tendus, une précarité grandissante et une nature qui disparaît.

Au niveau communal, il faut faire face à tous ces défis, répondre aux attentes multiples des citoyens.

Au sein de notre majorité, nous essayons de faire face à cette étendue de priorités tout en respectant les injonctions gouvernementales paradoxales qui vont parfois à l'encontre de nos valeurs de gauche.

Pour autant, dans la hiérarchie des urgences et dans la priorisation des solutions, nous ne nous

accordons pas toujours et, après quatre ans, il me faut prendre du recul, mettre une certaine distance et retrouver un certain équilibre de vie.

Et même si je pense personnellement que nous n'anticipons pas assez les changements climatiques et sociaux à venir, que nous ne préservons pas assez notre tissu urbain afin de garder une ville respirable et résiliente, notre Groupe reste attaché à la volonté de construire en commun pour les Balnéolais.

Nous pensons et croyons qu'il est possible de lutter dans un même front contre les crises environnementales et sociales, c'est pourquoi je reste en tant que Conseiller municipal : je souhaite continuer à construire une majorité à plusieurs voix.

Certes, tout ceci peut paraître vain et décalé, voire hors de propos dans le contexte national et international que nous traversons, mais je pense que, dans le tumulte que nous traversons, dans la confusion et le brouhaha qui nous empêchent de penser, dans cette accélération du temps qui nous pousse à tout faire vite sans jamais nous poser des questions, il nous faut parler juste, affirmer nos positions, voire nos désaccords sans craindre à chaque instant la dissolution ou l'exclusion.

Je nous crois capables au sein de notre majorité de trouver le moyen de faire consensus car nous sommes de nos valeurs humanistes, laïques, solidaires et écologistes :

- ces valeurs qui nous permettent de faire barrage aux idées totalitaires, à la complaisance avec les dictatures, à la complaisance envers ceux qui menacent l'état de droit, les égalités et faire barrage envers ceux qui tiennent des propos xénophobes, racistes et antisémites,

- ces valeurs qui nous font nous lever contre l'extrême droite et son projet de société mortifère fondé sur le rejet de l'autre, le ressentiment, la déconstruction de nos institutions et la remise en cause du socle républicain.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

(Applaudissements...)

Pascale Meker, nous vous écoutons.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire.

C'est bien sûr avec tristesse que je quitte cette fonction de Maire adjoint, mais c'est aussi avec espoir ; l'espoir, M. Duru l'a exprimé, de faire un pas de côté pour retrouver une certaine liberté de parole, par besoin de recul. Bien évidemment, il y a un petit différend politique, mais que l'opposition ne se réjouisse pas et n' imagine surtout pas que je puisse rejoindre dans ce cercle ses rangs.

Je suis profondément attachée à la majorité municipale et alliée indéfectible de cette majorité autour de notre Maire Mme Marie-Hélène Amiable.

Je fais un pas de côté pour deux raisons qui sont liées au patrimoine historique de la ville dont je portais la délégation.

La première est la délivrance d'un permis de construire pour l'avenue Henri Ravera dans la petite cour qui se trouve entre le Brazza et le Franprix, c'est un lieu extrêmement protégé du centre-ville. Ce permis de construire a été délivré avant que je ne voie la fin du travail qu'avaient engagé les architectes. J'ai découvert qu'il était délivré au moment où il a été affiché alors que nous avions

poussé pour que le projet s'améliore. De mon point de vue, nous n'étions pas encore au point où il était acceptable et correct dans ce lieu.

Il ne s'agit pas de la capacité du nombre de logements, mais juste d'architecture et de deux points qui protégeaient fortement ce lieu qui ont été considérés, pour l'un, comme illégal, le droit à l'interdiction de démolir, et, pour l'autre, interprété d'une manière qui ne permettait pas au bâtiment de reculer un peu pour laisser apparaître les pignons des immeubles voisins et laisser, dans cette avenue Henri Ravera, la marque de l'urbanisation de Bagneux au fil du temps avec ce petit décalé et cette cour offerte à la vue du passant.

C'est le premier point pour la délégation que je portais. Je ne pouvais pas tellement faire autrement que de m'incliner et donc de me dédire.

Le deuxième point est la défense du café Dampierre. Vous savez que cet îlot va être loti et que mon Groupe, au fur et à mesure des projets, s'est déclaré pas contre l'idée de la création de ce lotissement sur l'espace du café Dampierre et les parcelles attenantes qui comprennent la dernière ferme de Bagneux.

Nous comprenons les difficultés financières et nous ne demandons pas que la ville porte l'idée d'une réhabilitation et d'une restauration de ce bâtiment, mais nous soutenons un projet alternatif citoyen qui devrait être appuyé par la puissance publique afin de trouver des fonds nécessaires à faire vivre ce patrimoine vernaculaire.

C'est une maison d'angle de faubourg début XIX^e très importante qui a abrité, dans notre XX^e siècle, un café. Vous savez qu'aujourd'hui les cafés tendent à être considérés comme des lieux de patrimoines immatériels. C'est donc un patrimoine vernaculaire, populaire et important pour la ville de Bagneux. C'est aussi important en termes de revitalisation économique puisque, dans ce lieu, pourraient se développer des activités économiques un peu alternatives, peut-être de l'économie sociale et solidaire. Beaucoup de villes utilisent cet atout du patrimoine pour revitaliser leur centre-ville, y créer aussi une respiration, comme dit souvent Mme Amiable, et de la convivialité.

Un dernier point tout de même, ces citoyens se sont beaucoup bougés, ils ont rédigé une pétition, ils ont utilisé un droit de saisine citoyen que ce Conseil municipal a voté au début de notre mandature pour donner aux citoyens un droit de parole et un droit pour saisir le Conseil municipal d'un sujet.

Ce droit de saisine est arrivé jusqu'au point de rendre la pétition des 500 citoyennes et citoyens de la ville qui avaient signé, mais dans le cadre de cette saisine, une clause dit que cette saisine n'empêche pas le déroulé du projet, ce qui est assez étonnant car on ne voit pas comment tout pourrait être décidé avant que cette saisine ait engagé un débat au Conseil municipal.

Par ailleurs, comme je ne veux pas me couper en deux, j'ai également décidé de renoncer à la délégation transition écologique.

Je voudrais aussi dire que, comme Patrick, je suis presque dans une forme de droit de retrait.

Il y a une vraie urgence écologique. Je sais que la ville fait beaucoup et je sais que la ville ne peut pas faire ce que l'État ne fait pas. Je sais aussi que la ville ne peut pas, à elle seule, lutter contre le gigantisme des métropoles qui va causer de grands problèmes aux habitants dans les années qui viennent, c'est réel, la désertification et l'abandon total des campagnes.

Je voudrais ajouter à ce qu'a dit M. Duru le fait que cet abandon est aussi le nid, la nourriture du Front national. Les campagnes votent à plus de 40 % pour le Front national.

Il est donc important de participer tous ensemble, je sais que nous le ferons. Que l'on gagne le fait que l'impensée qui pèse sur notre territoire soit dévoilé, repensé, que nous retournions habiter nos campagnes et de belle façon. Je ne parle pas d'étalement urbain, je parle des maisons de bourg qui sont abandonnées, je parle du lien social qui se recrée. Des néoruraux le font, mais ce n'est pas suffisant. Il faut que ce soit un mouvement de masse pour notre santé.

À 50 degrés, si nous ne continuons pas à rafraîchir les villes, ce sera vraiment compliqué, nous n'y vivrons pas bien du tout.

Bagneux a beaucoup de chance, mais nous y avons collégialement participé et les ancêtres aussi des élus qui sont là aujourd'hui. Les réserves foncières qui existent dans notre ville sont importantes. Elles deviendront des espaces verts pour la plupart, mais c'est une chance d'avoir un peu de respiration dans cette ville. Le patrimoine joue aussi un rôle de convivialité, de respect, de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. C'est vraiment important.

Un dernier point sur le travail que nous avons fait ensemble dans cette majorité municipale : je suis persuadée que l'on peut faire mieux. Trop souvent, nous avons été élus ensemble sur cette liste, ce n'est pas le résultat d'un panachage où les différentes forces auraient été mesurées à l'aune de leurs résultats d'un premier tour. Ce n'est pas facile, il y a eu la COVID et l'ambiance nationale ne nous pousse pas à cela, mais nous sommes bien souvent des avant-gardistes à Bagneux.

Trop souvent, le rapport de force politique - c'est un rapport de force, la politique - a empêché que nous arrivions à collaborer, que nous arrivions à travailler ensemble, que nous arrivions à trouver une solution de consensus. C'est très important.

Je pense que c'est, là aussi, une clef pour éviter les extrêmes, les violences et le rejet de l'autre, ce qui se passe quand plus de 40 % de la population se tourneraient vers le Rassemblement National.

C'est absolument impensable.

Un dernier mot sur l'excellent travail du pôle TEDD qui s'est créé dans cette mandature avec Laure Bourellis et son équipe qui travaillent fort et très bien pour intégrer l'exemplarité municipale en termes de transition écologique.

Cette équipe, sous la houlette de Cécile Alliaud se met au service des directions de l'administration et de tous leurs collègues de la ville pour sensibiliser et soutenir vers les nécessaires changements qui, d'ailleurs, ne sont pas toujours que des contraintes.

Le Graal est de trouver l'équilibre qui apporte du sens et du mieux-être au quotidien, de permettre aussi aux agents et agentes de participer positivement à l'avenir de leurs enfants.

Ce travail profond qui doit savoir donner du temps au temps est un atout majeur pour le devenir de notre ville, tout comme le sera le Conseil Local de la Transition Écologique qui se met en place dans cette année 2024 avec le concours du pôle TEDD et du service de la citoyenneté.

Je suis fière d'avoir pu participer à la création du pôle TEDD et j'adresse mes remerciements à tous les agents et toutes les agentes de Bagneux que j'ai côtoyés pendant seize ans, toujours au service de leur mission, toujours au service de leur mission de service public.

Je suis aussi fière d'avoir participé avec eux à la vie de la ville.

Je suis pleine d'espoir pour l'avenir et je lutte avec la majorité contre les idées de l'extrême droite.

Mme le MAIRE. - Merci.

(Applaudissements...)

Je vous propose de passer à l'élection des adjoints.

S'agissant du 2^e adjoint au Maire, j'ai reçu la candidature de Farid Housni du Groupe Europe Écologie Les Verts.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Nous allons procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vais d'abord composer le bureau de vote.

Je vais désigner les assesseurs, les deux doyens d'âge et les deux plus jeunes des Conseillers municipaux.

Les deux doyens d'âge, en fonction des présents de ce jour, sont M. Saïd Zani, ce sera vous que nous allons "mettre au charbon" avec Paul Bensoussan.

Les deux conseillères les plus jeunes sont Justine Gorends et Léa Bizeray.

Je vous propose de désigner Yasmine Boudjenah comme Secrétaire du bureau de vote.

Le bureau de vote étant constitué, nous allons procéder au vote.

Pour le bon déroulement des opérations, je vais inviter les élus à l'appel de leur nom à se diriger vers l'un des deux isolements mis à leur disposition pour effectuer leur choix.

Vous déposez votre enveloppe de scrutin dans l'urne après être passés par l'isoloir. Vous ne le mettez pas devant tout le monde, puis, vous signez la liste d'émargement.

Nous commençons par la candidature de M. Farid Housni.

Les élus qui ont des pouvoirs devront récupérer le matériel de vote à la place de l' élu que vous représentez. Vous voterez pour lui que quand nous vous appellerons en son nom.

Je vais appeler les personnes dans l'ordre.

(Il est procédé au vote.)

(Arrivée de Chloé Trividic à 20 h 40.)

Je déclare le scrutin clos.

Je vais demander à nos assesseurs et à notre Secrétaire de bureau de vote de procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 41.

Il y a 8 bulletins blancs et nuls.

Le nombre de suffrages exprimés est de 33.

La majorité absolue est de 17.

Monsieur HOUSNI Farid a obtenu 33 voix.

➡ **VOTE : FARID HOUSNI EST ÉLU 2^E ADJOINT AU MAIRE**

(Applaudissements...)

Je vous invite à venir pour que je vous remette l'écharpe, si vous le voulez bien.

(Remise de l'écharpe à Farid Housni.)

(Applaudissements...)

La parole est à Farid Housni qui l'a demandée et à qui j'adresse toutes mes félicitations.

M. HOUSNI. - Je n'ai pas préparé d'écrit, mais je m'exprime plus facilement quand j'essaie de trouver mes mots.

Je vais tout d'abord dire un grand merci à mon Groupe Europe Écologie Les Verts, un grand merci aux deux adjoints qui viennent de démissionner mais qui restent dans le combat : Pascale pendant quinze ans où elle a milité pour mettre l'écologie et la crise écologique en général, la crise du climat toujours en priorité n° 1. Grâce à elle, la ville a su développer des politiques pour continuer ce combat. Aujourd'hui, nous constatons les dégâts partout dans le monde. Je pense que, grâce à des élus comme Pascale, ce combat continue à être présent dans notre ville. Je pense qu'il est nécessaire de continuer cela.

Un grand merci aussi à Patrick Duru. Pendant quatre ans, Patrick a su titiller la majorité, je le dis et je le pense. Il a su nous pousser à réfléchir, à poser des questions, à dire comment il est possible d'élaborer des budgets avec, d'abord, l'écologie comme question majeure.

Normalement, nous sommes à presque 100 % pour toutes les politiques menées par la ville à une seule exception : nous pensons que nous faisons bien pour la solidarité mais qu'il est possible de faire mieux, que nous faisons bien pour l'éducation, mais qu'il est possible de faire mieux, que nous faisons bien pour la mixité sociale et la cohérence sociale, mais qu'il est possible de faire mieux, et nous pensons qu'il est possible de faire encore mieux pour l'écologie.

Aujourd'hui, je suis le 2^e Maire adjoint, je ferai de mon mieux pour continuer le combat, croyez-le bien.

Le combat continue surtout pendant ces temps troubles où, malheureusement, le front de la haine est devant et a réussi tout de même à capter 40 % des électeurs. C'est à nous de dire non à ce front de haine et à nous battre d'abord pour réussir ici localement à Bagneux et, bien évidemment, réussir sur tout le territoire.

Merci.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons maintenant à l'élection de la 7^e adjointe au Maire selon les mêmes règles.

J'ai reçu la candidature de Corinne Pujol.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Nous allons procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Nous gardons le même bureau avec la même Secrétaire de bureau.

Nous allons procéder au déroulement du vote de la même manière que tout à l'heure.

(Il est procédé au vote.)

Nous allons pouvoir procéder au dépouillement avec Léa Bizeray, Justine Gorends, Saïd Zani et Paul Bensoussan.

(Il est procédé au dépouillement.)

Les résultats du scrutin sont les suivants :

41 enveloppes ont été trouvées dans l'urne.

Il y a 5 bulletins blancs et nuls.

Le nombre de suffrages exprimé est de 36.

La majorité absolue est de 19.

Corinne Pujol a obtenu 36 voix.

➡ **VOTE : CORINNE PUJOL EST ÉLUE 7^E ADJOINTE AU MAIRE**

Félicitations à Corinne Pujol.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe à Mme Corinne Pujol.)

(Applaudissements...)

Je vais laisser quelques minutes à Corinne pour s'exprimer, elle m'a demandé la parole.

Mme PUJOL. - D'abord, merci à toutes et tous pour la confiance que vous m'accordez.

Merci au Groupe Europe Écologie Les Verts et citoyen qui m'a soutenue dans cette candidature.

Enfin, merci à Patrick Duru et à Pascale Meker pour tout le travail qu'ils ont accompli pendant les quatre premières années de cette mandature et pour Pascale pour les quinze dernières années.

C'est avec beaucoup d'humilité que je prends ce poste d'adjointe en embarquant, en complément de la délégation action sociale que je porte depuis quatre ans, celle de la transition écologique telle qu'elle m'est chère depuis de très nombreuses années, car quelle meilleure association que ces deux thèmes quand on sait que ce sont les plus pauvres d'entre nous qui subissent en priorité les conséquences du dérèglement climatique auquel contribuent fortement les plus riches.

Pascale, je m'adresse à toi maintenant plus particulièrement, tu as beaucoup fait pour l'écologie à Bagneux. Je t'en remercie personnellement et, pour nous tous, je crois.

J'espère que je serai à la hauteur de la tâche qui m'incombe désormais.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Merci Corinne.

Encore nos félicitations à Farid Housni et à Corinne Pujol qui rejoignent l'exécutif municipal.

C'est un plaisir de vous accueillir.

Monsieur Zani, vous avez la parole, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vote est très significatif à plus d'un titre. Nous sommes cinq membres de l'opposition. En supposant que les cinq membres de l'opposition se sont abstenus sur les élections de mon collègue Farid Housni et de ma collègue Corinne Pujol, ce qui n'est pas évident parce que je ne peux pas préjuger de leur vote, trois votes de la majorité se sont abstenus.

Cette abstention symbolise un vote contre.

La leçon que l'on peut tirer, lorsque le vote est à bulletin secret, est que les vraies expressions s'expriment, si j'ose m'exprimer ainsi.

Quand le vote est à main levée, dans toutes les assemblées pas qu'à Bagnaux, cela fait une chambre d'enregistrement parce que nous sommes obligés de voter en même temps que les collègues, mais lorsque le vote est secret, la véritable expression s'exprime.

C'est tout ce que je voulais dire.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Merci à nos élus maires adjoints démissionnaires de s'être exprimés tout à l'heure avec sincérité. Je voudrais aussi rassurer Mme Meker, en tant que membre de l'opposition, le climat nous tient à cœur tout autant qu'à vous. Vous avez évoqué la protection des villes, la protection des campagnes. Je suis le premier à être très vigilants sur cela. Et puis, Mme Meker, si je lui dis que j'anime les fresques du climat, elle serait certainement surprise. Comme vous aurez plus de temps, nous pourrions peut-être en coanimer !

Merci.

Mme le MAIRE. - Je propose de continuer notre ordre du jour.

Vous avez sur les tables nous sommes en train de vous distribuer les rapports complets délibération qui font modification des indemnités des élus puis des représentations au Conseil municipal au sein des divers organismes.

Nous passons à la délibération numéro 4 de notre ordre du jour

4 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉE AU MAIRE, À SES ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Mme le MAIRE. - Je vous indique les modifications induites par les deux élections qui viennent d'avoir lieu.

Tout d'abord, Farid Housni en qualité de deuxième adjoint va bénéficier du montant d'une indemnité d'adjoint au Maire qui était précédemment octroyée à Patrick Duru pour cette fonction. Ce sont les vases communicants, j'ai envie de dire.

Farid Housni, qui avait déjà la délégation de la ville connectée qu'il assumait comme Conseiller municipal délégué, se verra en plus comme maire adjoint garder cette délégation et avoir celle des

espaces publics et de la voirie qu'exerçait auparavant notre collègue Patrick Duru.

Corinne Pujol, en qualité de septième adjoint, bénéficie d'une indemnité qui était précédemment octroyée à Pascale Meker pour cette fonction.

Corinne Pujol aura la délégation comme Maire adjoint de la transition écologique et de l'action sociale et de la solidarité qu'elle avait précédemment.

Patrick Duru gardera, dans le cadre de sa fonction de Conseiller municipal délégué, la responsabilité de la nature en ville. À ce titre, il aura une indemnité de Conseiller délégué.

Pour terminer, Pascale Meker, qui n'assumera plus du tout de délégation, ne bénéficiera pas d'indemnité.

Les choses sont claires ?... Ce sont soit des échanges, soit, pour Pascale, une indemnité enlevée dans la mesure où elle n'a plus de délégation.

Y a-t-il des avis contraires sur cette délibération ?... Y a-t-il des abstentions ?...

M. ROUSSEAU. - Vu que nous ne sommes pas concernés par les indemnités, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE

Je vous remercie.

5 - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES LOCALES (DÉSIGNATION AUX FINS DE REMPLACEMENT)

DÉSIGNATION DE DIVERS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES LOCALES EN REMPLACEMENT DE MME PASCALE MEKER ET DE M. PATRICK DURU

Mme le MAIRE. - Il s'agit juste de procéder à des ajustements de représentation du Conseil municipal au sein de divers organismes. Vous allez avoir à vous prononcer sur quelques modifications.

Concernant la commission de délégation de service public stationnement payant sur voirie en ouvrage, Farid Housni succède à Patrick Duru en qualité de délégué titulaire.

Concernant le SYNCOM, l'association créée en 1993 par les syndicats intercommunaux d'Île-de-France que je ne vais pas vous citer, propose à ses adhérents un service d'aide à la gestion des voies publiques et des réseaux.

Farid Housni remplacera Patrick Duru en qualité de délégué titulaire.

Concernant le syndicat d'initiative de Bagneux, Corinne Pujol remplacera Pascale Meker.

Concernant l'Amicale nationale des Bagneux de France, Corinne Pujol remplacera Pascale Meker.

Les autres représentations restent inchangées.

☞ VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie.

FINANCES

6 - COMPTE DE GESTION AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, vous avez la parole.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, sous le contrôle du comptable public, après pointage contradictoire, il apparaît que les opérations comptables et financières du compte de gestion du budget principal de la commune au titre de l'année 2023 correspondent à celles constatées par le compte administratif de la commune au titre de cette même année 2023.

Ces opérations font apparaître un total de réalisation de 113 809 265,60 € pour les recettes et de 114 546 796,20 € pour les dépenses.

D'autre part, au vu de l'excédent de la section de fonctionnement de 6 120 235,15 € et du déficit de la section d'investissement de 6 857 765,75 €, il en résulte un déficit global de 737 530,60 €.

En conséquence, il vous est demandé, chers collègues, de voter le compte de gestion, ce compte de gestion présenté par le comptable public.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je suppose qu'il n'y a pas de débat sur le compte de gestion.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Mme le MAIRE. - Ce soir, l'ordre du jour est chargé en délibérations budgétaires, puisque nous allons avoir successivement le compte administratif, le compte de gestion et le budget supplémentaire 2024 à adopter.

Le compte administratif établit le bilan des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement pour l'année écoulée, donc l'année 2023.

Vous vous en souvenez sans doute, le contexte duquel nous sortions en 2022 nous avait amenés à la prudence budgétaire et à faire évidemment des économies tant en investissement qu'en fonctionnement. Après trois années marquées par la crise de la Covid-19, une inflation galopante qui entraînait une forte hausse des fluides et des coûts de la restauration, nous avons ainsi fortement diminué nos dépenses.

Une décision à l'impact pour l'activité de nos services qui ne nous a toutefois pas empêchés de continuer à mettre en œuvre nos engagements municipaux.

Dans le même temps, les dotations qui nous étaient attribuées par l'État ne répondaient pas au niveau des besoins de notre commune populaire en pleine transformation.

Nous nous étions tout de même engagés sur un budget de fonctionnement de 90 M€ et un budget d'investissement de 27 M€.

Nos priorités portaient sur la solidarité, la transition écologique, l'éducation et le cadre de vie.

Le compte administratif, tel qu'il nous est présenté dans le document, fait apparaître une utilisation presque maximale du budget de fonctionnement, puisque vous avez vu que nous sommes à 97,8 % de consommation de notre budget de fonctionnement.

1,80 M€ n'a toutefois pas été dépensé par rapport aux prévisions, nous le devons essentiellement à une surestimation de l'impact de l'inflation sur les fluides. De même, certaines actions pour mémoire n'ont pas été menées soit pour des raisons de report, soit parce que les vacances temporaires de postes n'ont pas permis de les mener à bien.

Côté fonctionnement, la masse salariale a augmenté de 4 % avec la mise en place du RIFSEEP en année pleine qui était très attendue par les agents. Nous avons délibéré, sur cette augmentation pour les agents de la commune, la hausse du point d'indice décidée par le Gouvernement et diverses revalorisations indiciaires.

Évidemment, ces revalorisations et cette hausse du point d'indice, ce n'est que justice pour les agents de la fonction publique territoriale, quand on connaît les inégalités salariales et il y a encore, vous le savez, fort à faire pour rattraper leur perte de pouvoir d'achat pendant ces dernières années.

Cela passe, j'en suis convaincue, par une augmentation sensible de leur point d'indice et une aide aux communes pour la mettre en place et ce n'est pas le cas.

Globalement, la consommation des crédits par les services a été un peu moins élevée que prévu du fait de reports essentiellement, sur l'année 2024.

En revanche, nos frais financiers ont augmenté du fait de la hausse des taux d'intérêt, de même que les charges exceptionnelles principalement en raison de deux accords transactionnels sur lesquels nous avons délibéré en Conseil municipal.

Il est intéressant de noter que l'attractivité de Bagneux a entraîné une dynamique fiscale. Elle a joué en notre faveur avec une augmentation de 10 %, à l'image de l'attractivité de la commune et de la livraison de nouveaux logements.

La revalorisation des bases décidée par le Parlement y contribue également.

En revanche, vous l'avez vu, si la dotation globale de fonctionnement augmente quelque peu, on ne le doit qu'à l'augmentation de la population. Elle reste en dessous de l'inflation et du niveau que requièrent les besoins spécifiques en hausse d'une ville comme la nôtre. Nous avons d'ailleurs évalué le manque à gagner de 1 M€ si nos dotations avaient suivi le niveau de l'inflation.

Quant aux participations des usagers, elles sont en hausse de 3 % du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires et elle reste bien en dessous du niveau de l'inflation de l'année dernière.

Nous avons ainsi laissé nos activités accessibles à tous les porte-monnaie, qu'il s'agisse de la restauration scolaire, des activités périscolaire ou des activités culturelles et sportives.

Pour ce qui est de la section d'investissement dont je rappelle qu'elle avait été établie à 27 M€, le

taux de consommation des dépenses à 46 % n'est pas celui que nous avons anticipé. Il s'explique par des reports de travaux plus importants que prévu, notamment sur le site des Mathurins, du fait de la conjoncture économique. Vous connaissez le ralentissement de l'immobilier, les difficultés pour les particuliers qui souhaitent à emprunter aujourd'hui, les conséquences sur le développement des projets des communes.

En outre, nous avons tablé sur des prévisions plus élevées que nos capacités à mener à bien certains projets.

Certains retards s'expliquent aussi par des aléas comme des problématiques de sous-sol qui ont joué en notre défaveur sur le projet, par exemple, d'extension du centre municipal de santé.

Pour autant, nous avons eu raison d'être prudents puisque, globalement, nos dépenses ont été plus élevées, elles ont augmenté plus que nos recettes. C'est une donnée majeure de ce compte administratif.

Ainsi, les recettes envisagées en investissement ont, elles aussi, été en baisse pour plusieurs raisons expliquées dans le rapport, notamment en matière de subventions du fait de reports de travaux : quand on reporte les travaux, on reporte les subventions que l'on verse et également l'utilisation de l'emprunt que l'on a revu à la baisse.

Je tiens à souligner que, dans un contexte de taux d'intérêt élevés, nous avons réussi par nos efforts à contenir notre capacité de désendettement à cinq ans bien en dessous des dix années qui nous mettraient dans le rouge.

Pour finir sur la présentation de ce compte administratif, il faut noter la légère diminution de l'épargne brute et de l'épargne nette en 2023. Elle s'explique, comme je viens de l'évoquer, par une évolution des dépenses de + 5 %, qui est plus importante que l'évolution de nos recettes hors cession car l'évolution de nos recettes est de + 4 %.

Au final, l'ensemble de ces éléments laisse apparaître un résultat global de 948 629 € qui va nous permettre de vous faire des propositions pour le budget supplémentaire 2024 dans un cadre et un contexte qui restent difficiles et incertains pour les communes.

Une situation saine dont je remercie notre Direction générale et notre Directeur des finances ainsi que notre élu Mouloud Haddad.

Je vous invite donc, une fois que j'aurais quitté la salle, à voter ce compte administratif qui témoigne d'une mise en œuvre de nos engagements à la hauteur de nos ambitions pour les Balnéolaises et les Balnéolais.

Je vous passe la parole, sachant que je sortirai au moment du vote.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Rousseau, à vous.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs les élus et Mesdames les directrices des services, le compte de gestion et le compte administratif clôturent les comptes d'une année pleine, entre autres 2023, et donnent la visibilité sur l'exécution des travaux et actions réalisées.

L'année 2022 s'annonçait comme l'année de sortie de crise, après deux ans marqués par la pandémie de Covid-19, mais l'invasion de l'Ukraine par la Russie dès le 24 février 2022 a

bouleversé l'environnement économique et financier en Europe et dans le monde.

Dans ces conditions, la santé financière des collectivités revêt une importance stratégique majeure.

Nous commencerons par remercier en premier lieu le service financier pour la clarté des documents qui nous sont soumis ce soir et aussi l'ensemble des services municipaux pour l'exécution toujours très élevée de leurs dépenses réelles de fonctionnement exécutées à hauteur de 97,76 % et de leurs recettes réelles de fonctionnement exécutées à hauteur de 100,55 %.

Nous pouvons féliciter l'ensemble des services pour avoir maîtrisé leurs dépenses de fonctionnement en 2023 avec une baisse de 290 000 € par rapport à l'exercice 2022 (86 265 694,19 € en 2022 et 85 974 830,21 € en 2023) malgré une augmentation des dépenses de masse salariale de + 4,08 %, soit 1 774 036 € environ.

Côté recettes réelles de fonctionnement, nous constatons une baisse d'environ 660 000 € par rapport à l'exercice 2022, malgré la forte dynamique des bases fiscales par rapport au produit encaissé en 2022, + 9,64 %, soit + 3 800 000 €.

Nous pouvons aussi nous féliciter pour le montant élevé des dotations de l'État en 2023 avec une augmentation de la DGF de 2,42 % (+ 275 673 €), un Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) en hausse de + 2,39 % (+ 88 638 €) par rapport à 2022 et un Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) identique à 2022 (- 348 €).

Nous sommes assez étonnés par cette baisse globale des recettes de fonctionnement en 2023, malgré des ressources fiscales dynamiques à Bagneux, alors que, pour l'ensemble des collectivités locales, elles ont progressé en 2023 en moyenne de + 3,1 %.

Enfin, nous terminerons notre intervention par les dépenses réelles d'investissement en 2023 qui s'élèvent à 23 992 871 € contre 18 974 356 € en 2022.

Le reste à réaliser des dépenses d'investissement 2023 et reporté sur 2024 atteint des sommets : environ 23 718 309 €.

La majorité municipale a fait le choix de faire croître la population de Bagneux, de façon non maîtrisée en construisant à tout va et sans réelle stratégie d'ensemble et tout cela dans un contexte où, justement, il faudrait se focaliser sur les choses essentielles et proposer des services de qualité à tous les Balnéolais, y compris les classes moyennes, sans greffer leur pouvoir d'achat.

Mon Groupe votera contre, en cohérence avec notre vote sur le BP et le BS 2023.

Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Bidault, je vous en prie.

Mme BIDAULT. - Au nom du Groupe Communistes et Citoyens, Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite commencer mon intervention en remerciant l'ensemble des agents directeurs et directrices de service et la Direction générale pour le sérieux du travail qui nous est présenté ce soir.

Je tiens aussi à souligner le rôle essentiel qu'ils jouent pour contribuer à la gestion financière saine de notre commune que Mme la Maire nous a présentée.

Le compte administratif est l'occasion d'un coup d'œil dans le rétroviseur.

Que retenir ? Une nouvelle fois, nous pouvons saluer la gestion rigoureuse des finances publiques

de notre ville et, ce, malgré un contexte économique difficile.

La commune a su maintenir un équilibre financier sain avec un résultat net global de 948 628 €.

Nous saluons les choix budgétaires qui ont été faits en faveur de la transition écologique, de la solidarité et de la réussite éducative.

Je ne ferai pas la liste à la Prévert, mais je tiens à souligner quelques projets qui me semblent essentiels : continuité des itinéraires culture nature et citoyen, des classes découverte et des séjours vacances pour permettre à nos jeunes d'accéder à de belles découvertes et de s'épanouir, plusieurs actions liées à la transition écologique et au développement durable, axe prioritaire de notre équipe municipale et notamment végétalisation d'une nouvelle cour d'école, action de sensibilisation au développement durable, poursuite de la mise en place du plan vélo, plantation de 650 nouveaux arbres, lancement de la construction d'une recyclerie en collaboration avec l'association Bagneux Environnement que nous avons inaugurée, samedi dernier.

Nous tenons nos engagements pris devant les Balnéolais et continuons à agir en faveur de l'intérêt général.

Cela a été dit et il est noté que, l'année 2023, a vu des reports significatifs de certains budgets non consommés.

Ces reports, loin d'être le signe d'une inefficacité, s'expliquent par des ajustements nécessaires en cours d'année dus à des imprévus ou à des délais dans la réalisation de certains projets.

Bagneux bouge et cela se voit. L'attractivité croissante de Bagneux est bien réelle, comme nous le montre une hausse fiscale de 10 % renforcée par l'arrivée de nouveaux habitants et la revalorisation des bases parlementaires.

Enfin, notre gestion financière est marquée par la prudence, je tiens à la saluer. La situation était et reste tellement incertaine qu'être prudent n'est pas être frileux, mais bien responsable.

D'ailleurs, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, nous avons eu bien raison puisque nos dépenses sont supérieures à nos recettes.

Nous sommes convaincus que cette gestion responsable permet à notre commune de se projeter dans l'avenir, de continuer à se développer tout en maintenant nos objectifs pour une ville solidaire pour toutes et tous, qui relève le défi écologique, nous le verrons lors de l'examen du budget supplémentaire.

C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce compte administratif.

Mme le MAIRE. – Merci.

D'autres collègues demandent-ils la parole ?

Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, je répondrai simplement à notre collègue Jean-Luc Rousseau sur un certain nombre de remarques qu'il a pu faire.

Il se réjouit, pense-t-il à juste titre, de l'augmentation de la DGF, par exemple, la faible augmentation de la DGF qui est de l'ordre de 2 et quelques pour cent, c'est avant tout une conséquence de l'augmentation de la population. En réalité, elle est en rapport avec la population. Elle n'augmente pas en fait, il s'agit simplement d'un ajustement parce que la ville gagne des

habitants. Cela me permet de vous répondre pour le coup à la critique d'une augmentation de la population qui ne serait pas maîtrisée. C'est évidemment tout le contraire. Bagneux gagne des habitants parce que c'est une ville dynamique, attractive. Je ne reviendrai pas sur l'arrivée récente du métro, de la future arrivée de la ligne 15. Bagneux s'intègre au mieux et grandement à cette proximité de Paris.

La dynamique que notre ville porte, évidemment avec les équilibres qu'il faut trouver entre dynamisme économique, dynamisme commercial et nature en ville, s'accompagne - le budget d'investissement le montre chaque année - d'équipements publics qui accompagnent aussi cette croissance démographique. J'en parlerai tout à l'heure dans le cadre du budget supplémentaire, mais notre boussole reste évidemment une croissance maîtrisée de la population, mais c'est aussi offrir des services publics de qualité à cette population qui augmente, à ces nouveaux Balnéolais que nous avons le plaisir d'accueillir chaque année.

Mme le MAIRE. – Madame Bizeray, nous vous écoutons.

Mme BIZERAY. - Bonsoir à tous. Au nom de mon Groupe Génération Insoumise, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit précédemment notamment au sujet de l'offre de la ville en termes de services publics et plus particulièrement via l'angle éducation que je connais mieux.

Je voudrais faire une comparaison entre ce qui est fait en termes d'éducation à Bagneux et les villes alentour. On parle notamment de l'urbanisme qui ne serait pas maîtrisé. Je vais faire une première comparaison avec la ville de Clamart en pleine urbanisation comme la ville de Bagneux. Pour ce qui est de l'éducation, par exemple, il n'y a eu aucune anticipation dans cette ville de l'arrivée de plein de nouveaux habitants et plein de nouvelles familles et, à ce jour, elle n'arrive pas à accueillir décemment l'ensemble des élèves dans les écoles de la ville.

Nous, ce sont des choses qui ont été pensées très en amont et budgétées par la municipalité et je pense que l'on peut s'en féliciter.

L'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux enfants de la ville se fait dans les meilleures conditions, c'est parce que nous décidons d'investir de l'argent dans l'éducation.

Une de mes collègues a cité les itinéraires culturels qui ont encore été salués ce soir dans plusieurs conseils d'école pour leur qualité et une offre grandissante qui touche un très fort pourcentage des élèves de la ville.

Autre point à noter dont nous avons déjà discuté en Conseil municipal, celui de la toute nouvelle mise en place d'une trousse et d'un kit de rentrée pour l'ensemble des élèves qui vont faire leur rentrée.

Je salue tous ces investissements qui ont lieu dans un budget qui reste maîtrisé.

Je suis très fière de cette décision de la municipalité.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils prendre la parole ?...

(Personne.)

Il m'appartient donc de sortir, je passe la présidence à Yasmine Boudjenah.

(Sortie de Mme le Maire à 21 h 46.)

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, nous passons au vote du compte administratif.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Merci.

AMENAGEMENT URBAIN

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2023

Mme BOUDJENAH. - Comme chaque année, puisque c'est annexé au compte administratif, vous avez en pièce jointe, le bilan acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville et par l'établissement public foncier d'Île-de-France ; nous sommes en convention cadre avec eux.

Vous avez tout le détail.

Il faut que nous prenions acte de ce bilan.

Je pense qu'il n'y a pas de sujet particulier, hormis si vous voulez rentrer dans le détail.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Il s'agit d'une information obligatoire que nous faisons tous les ans.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

FINANCES

9 - AFFECTATION DU RÉSULTAT (COMMUNE)

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, nous pouvons qualifier de technique cette délibération. Conformément à notre nouvelle instruction comptable dite M57, le résultat constaté à l'année n-1 doit être repris dans le BP de l'année en cours lors du vote du budget supplémentaire, c'est ce que nous faisons ce soir.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver de couvrir le besoin de financement constaté en investissement pour 8 756 241,65 € et d'affecter le solde disponible au financement de la section de fonctionnement, soit 9 704 870,36 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Je vous remercie.

10 - COMPTE DE GESTION AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES)

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Mme BOUDJENAH. - Nous passons directement au vote sauf si vous vouliez une présentation en bonne et due forme.

(Non.)

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2023 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Mme BOUDJENAH. - Nous passons directement au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci.

Mme la Maire peut revenir.

(Retour de Mme le Maire à 21 h 47.)

Madame le Maire, le compte administratif a été adopté à la majorité du Conseil municipal moins quatre voix qui se sont opposées. Le compte administratif des pompes funèbres quant à lui a été adopté à l'unanimité.

Je vous félicite pour cette bonne gestion de notre ville.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup merci aux collègues de l'équipe municipale.

12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DE LA COMMUNE

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, avant toute chose, permettez-moi de remercier en notre nom à tous, je crois, l'administration pour la qualité des documents mis à notre disposition : remerciements à notre Directeur des finances, Rémy Fernandez, et à l'ensemble des agents du service, Annabelle Menais, notre DGA du pôle ressource, et à Cécile Alliaud, notre DGS.

Nous venons de voter un compte administratif 2023 qui, je ne reviens pas dans les détails des chiffres donnés par Mme la Maire, est excédentaire (+ 9,70 M€ en fonctionnement, + 5,49 M€ en

investissement) pour un résultat cumulé de 15,20 M€ et un résultat net à affecter de 950 000 €.

En plus de ce résultat net à affecter à Bagneux, notre stratégie budgétaire, que vous commencez à bien connaître, est de procéder, lors du vote du budget supplémentaire, à des ajustements nécessaires qui viendront conforter nos priorités portées par le BP 2024 voté en séance du Conseil municipal, le 19 mars dernier, priorités qui se concentrent particulièrement sur la question de la solidarité, de la transition écologique, de la réussite éducative et du cadre de vie.

Dans la section de fonctionnement, dans la rubrique recettes et, en plus du résultat net que nous venons d'évoquer, nous avons des recettes fiscales, nous disent les chiffres de la DGFIP, de près de 2,80 M€ (+ 6,69 % par rapport aux prévisions du BP 2024).

Cette recette fiscale était composée comme suit : près de 3 M€ en impôts directs locaux auxquels doivent être retranchés 200 000 € de taxes additionnelles aux droits de mutation. Nous opérons cette soustraction par rapport à notre BP au vu du rythme des transactions immobilières que nous constatons depuis le début de l'année.

À ces recettes fiscales s'ajoutent les dotations pour 467 000 € (DGF et DSU additionnées), diverses participations et subventions (210 000 €) notamment remboursement CPAM pour le CMS pour 150 000 € et subvention pour nos "colos apprenantes" à hauteur de 60 000 € et 687 130 € de compensation de taxe foncière de la part de l'État.

Nous avons également en recettes 135 400 € de produits locatifs, essentiellement produits de location du local situé dans la ZAC Garlande au profit de l'école de la deuxième chance, 50 000 € de remboursement d'électricité de notre résidence autonomie du Clos Lapaume auxquels, pour être tout à fait complet, nous pouvons ajouter 30 000 € de non-dépenses sur la participation des usagers, base proposée après constat d'une petite surévaluation du montant au BP 2024.

En matière de dépenses, les charges de personnel, + 1 340 000 € constituent une part importante des 5,20 M€ dévolus à cette rubrique.

900 000 € sont consacrés aux ajustements de notre masse salariale. Je le répète souvent et ma collègue Hélène Cillières n'est pas en reste, nos dépenses de personnel sont directement liées à notre volonté de conserver un service public municipal fort : pas de service public sans personnel, personnel qu'il faut mettre dans les meilleures conditions de travail possible. Cela passe par exemple par la création de postes permanents dans la filière animation qui ont permis à autant d'agents de sortir du statut de vacataire.

Dans le même esprit, nous avons également décidé, au regard du résultat 2023 et dans un souci d'améliorer le pouvoir d'achat qui reste la première préoccupation des Français, l'octroi d'une prime exceptionnelle pour tous nos agents à hauteur de 180 000 €, prime qui sera versée en fin d'année.

Je rappelle déjà qu'en 2023 une prime exceptionnelle dite du pouvoir d'achat avait déjà été attribuée par la ville.

Les critères d'éligibilité seront ceux du complément indemnitaire annuel, à savoir les agents de droit public, les assistantes maternelles, les agents de police municipale ayant plus de six mois d'ancienneté.

Le montant de la prime, encore étudié me semble-t-il, se situera vraisemblablement entre 100 et 267 € bruts, selon la tranche de revenus de l'agent.

Enfin, + 260 000 € seront consacrés à la sortie de l'autoassurance dite allocation au retour à l'emploi (ARE), la collectivité a décidé, notamment dans un souci de meilleure lisibilité de leurs droits et de meilleurs délais d'indemnités, de transférer le paiement de l'allocation-chômage aux agents contractuels en fin de mission à France Travail (ex-Pôle Emploi) à partir du 1^{er} juillet.

Sur la question des charges à caractère général, nous avons une dépense de + 622 500 €. Il y a quelques opérations imprévues qui nécessitent des dépenses comme la réparation de la chambre froide de la restauration, mais j'aimerais plutôt souligner ici nos efforts en matière de santé publique : + 150 000 € pour l'ouverture des créneaux de consultation dite de petite urgence, tous les soirs et les week-ends au CMS, dispositif qui sera opérationnel à partir de la rentrée de septembre.

Passons maintenant à la section investissement, à la rubrique recettes, en plus des 23,70 M€ de résultat et des 9,40 M€ de reste à réaliser 2023, nous ajoutons 3,10 M€ en recettes propres. Notre recours à l'emprunt est, quant à lui, de 8,80 M€. Nous obtenons ainsi des recettes dans cette section d'un peu plus de 18 M€ qui s'équilibrent avec les 18 M€ de dépenses.

Les principaux ajustements de crédit dans cette section concernent les travaux du CMS et le futur équipement polyvalent (+ 1,25 M€ pour ces deux équipements) et les travaux du stade René Rousseau qui, du fait du décalage d'une partie des crédits de 2024 à 2025 (- 1 M€), nous permettra de réduire notre recours à l'emprunt.

À Bagneux, je le dis, je le répète, dès que l'on me donne la parole, nos finances sont saines !

Cette bonne santé n'est pas faite simplement pour faire joli dans des tableaux Excel que nous compléterions comme des toiles de maîtres, les petits excédents ne sont pas faits pour rembourrer un hypothétique matelas comme peut le faire, depuis des années, notre département. Cette bonne santé nous permet d'être sereins et ambitieux à la fois pour l'avenir.

À Bagneux, nous prenons nos responsabilités à la mesure des moyens dont nous disposons.

Notre pays, on le sait, est à un tournant de son histoire politique et peut-être même à un tournant de son histoire tout court. La protection des personnes les plus vulnérables, le soutien de notre riche tissu associatif, le maintien d'un service public communal de qualité, notre politique éducative ambitieuse, les questions de transition écologiques qui irriguent l'ensemble de nos politiques publiques sont non seulement utiles au quotidien des Balnéolaises et des Balnéolais, mais sont aussi la garantie d'une ville ouverte, épanouie et sereine.

Je le disais déjà au mois de mars dernier lors du vote du BP, quand on annonce 30 Md€ d'économies pour 2024 et 2025, notamment sur des enjeux de politique de premier ordre qui sont le développement durable (- 500 M€ pour le fonds vert), le logement (- 300 M€ pour l'aide au logement) ou encore l'éducation (- 260 M€ pour les premier et second degrés de l'enseignement), ce n'est pas sérieux et c'est dangereux. Et c'est avec ce manque de sérieux que les collectivités territoriales et, en particulier, les communes doivent composer pour proposer à leurs administrés des politiques publiques porteuses d'ambition, d'égalité et soucieuses du bien commun.

C'est bien le sens que nous donnons à notre budget primitif 2024, conforté et renforcé par ce budget supplémentaire que je vous invite, chers collègues, à voter.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je vais passer la parole pour les interventions, si vous le souhaitez.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame la Maire.

Ce budget supplémentaire intervient dans un contexte électoral qui va avoir des impacts sur les communes. Cela a été rappelé à l'instant.

(Départ de Mme Gabiache à 22 heures.)

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, il va falloir boucler en quelques semaines ce qui se fait d'habitude en plusieurs mois : remettre à jour les listes électorales, installer les bureaux de vote, imprimer et envoyer les professions de foi, soit autant de dépenses qui n'étaient pas prévues dans les budgets des municipalités.

À cela, il faut rajouter les heures supplémentaires des agents dans les jours qui précèdent pour préparer le scrutin. Des agents qu'il va falloir à nouveau mobiliser à l'approche des vacances mais surtout des Jeux olympiques, ce qui suscite de l'inquiétude dans de nombreuses communes.

Est-ce qu'il n'est pas un peu anticipé de valider ce budget supplémentaire ?

À la lecture de ce budget supplémentaire, nous découvrons de bonnes surprises, côté État d'abord, avec l'augmentation, j'y reviens, de la Dotation Générale de Fonctionnement, les hausses de recettes de la fiscalité directe de 3 M€, du produit fiscal par rapport au BP 2024, soit 6 % supplémentaires.

Mais j'ai bien écouté l'intervention.

Nous constatons, par contre, des incohérences importantes entre le budget primitif et le budget supplémentaire sur l'investissement, ce qui montre une certaine frilosité dans vos choix en début d'année.

Vous proposez de réduire le recours à l'emprunt de - 8,80 M€ par rapport au montant proposé au BP 2024, ce qui permettra de porter l'emprunt à 1 251 326 € au lieu de 9 947 965 €.

Comme nous avons pu vous le dire dans notre intervention sur le compte administratif 2023, nous sommes dans une période d'incertitude totale. Les prochaines élections législatives peuvent avoir un impact très fort sur les finances de la commune.

Le contexte international va continuer à bouleverser l'environnement économique et financier en Europe.

Ces différents facteurs appellent à la prudence et à se focaliser sur l'essentiel. Ce n'est pas le cas en voyant vos choix budgétaires.

Nous resterons cohérents avec notre vote au budget primitif, nous voterons contre.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Bidault, nous vous écoutons.

Mme BIDAULT. - Avec le budget supplémentaire, Mouloud Haddad nous a proposé des ajustements pour répondre à des besoins apparus au cours des six premiers mois de l'année, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Nous le faisons dans un même souci de prudence budgétaire singulièrement dans la période que

nous traversons, mais avec la même ambition de mettre en œuvre de façon ambitieuse nos engagements.

Vous l'avez entendu lors de la présentation de notre compte administratif, notre bonne gestion et les reports de crédit créent aussi quelques marges de manœuvre.

Je me réjouis donc que nous puissions utiliser une partie de notre excédent pour permettre d'abonder nos priorités communales.

En fonctionnement, je constate que notre dotation globale n'est adossée qu'à la croissance de notre population.

La dotation de solidarité urbaine devait être bien plus importante si l'on voulait répondre, au bon niveau, aux besoins de notre ville populaire.

En matière de recettes, comme l'élue à l'enfance que je suis, je me réjouis que le dispositif des "Colos apprenantes" que nous appelions de nos vœux nous apporte une subvention supplémentaire de 60 000 € et permette de faire partir plus d'enfants en vacances.

En matière de masse salariale, je tiens à saluer le travail considérable engagé par le service des ressources humaines contre la précarité de certains emplois avec notamment la création de huit postes à l'éducation jusqu'ici vacataire dans l'animation.

Nous prenons aussi comme une excellente nouvelle le renforcement du budget de la Fête des vendanges, la prise en charge de la réfection du nettoyage de monuments mémoriels ou encore, nous y reviendrons un peu plus tard, de l'ouverture du CMS pour les petites urgences des soirs et des week-ends à partir du mois de septembre.

Compte tenu de notre résultat de près de 950 000 €, il nous a semblé important de pouvoir en consacrer une partie pour les agents de la commune avec l'octroi d'une prime exceptionnelle en novembre qui représente 18 % de l'excédent 2023 (180 000 €).

En investissement, les reports évoqués vont nous permettre, d'une part, de réduire le recours à l'emprunt et, d'autre part, de consacrer plus de moyens aux travaux d'extension de notre CMS, un choix décidément audacieux en matière de santé publique.

Notre Groupe Communistes et Citoyens votera donc en faveur du budget supplémentaire proposé.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

En réaction à ce qu'a dit M. Rousseau, il n'est pas prématuré de voter le budget avec ce qui nous tombe dessus du fait des élections législatives, évidemment, quand nous avons élaboré l'ordre du jour du Conseil municipal et travaillé autour du budget supplémentaire, il n'était pas question que le Président de la République procède à la dissolution de l'Assemblée Nationale. À ce stade et ce soir, ce n'est pas inclus dans le budget.

Je voulais préciser qu'il y aura besoin, lors d'une décision modificative avant la fin de l'année, de bouger un peu le budget. Les élections, deux tours de scrutin, c'est à peu près 70 000 à 80 000 € pour la ville, pas que pour Bagneux, cela dépend du nombre de bureaux de vote et du nombre d'habitants, mais pour les villes similaires à la nôtre. Nous avons évoqué cette question à l'association des Maires des Hauts-de-Seine qui s'est réunie la semaine dernière car ce n'était pas

prévu dans le budget des communes et, en même temps, ce sont les communes qui doivent assumer.

Je rappelle que l'indemnisation de l'État représentera approximativement 20 % de cette somme, cela veut dire que le reste est complètement assumé par les collectivités. C'est vrai que nous aurons à y revenir avec une décision modificative si cela ne rentrait pas notamment dans le budget de personnel pour ces raisons.

Je l'indique car c'est une question légitime que vous posez sur ce scrutin qui n'était pas prévu ni au budget primitif ni au budget supplémentaire.

Sur les questions de hausses de fiscalité locale, je rappelle que les plus grandes difficultés que nous avons - Bagneux n'est pas seule concernée - sont d'avoir des données fiables des services fiscaux en temps et en heure. Ce que je vous propose de voter là n'est pas encore complètement définitif, cela peut encore bouger, mais nous avons de vraies difficultés à avoir, de la part des services fiscaux, les recettes fiables. Ces recettes supplémentaires sont celles liées aux livraisons de logements.

Vous savez que nous avons délibéré sur une exonération de 40 % de la taxe foncière pour les deux premières années de l'acquisition d'un bien : deux ans après l'emménagement à Bagneux, les administrés basculent sur un impôt foncier à taux plein.

Tout ce travail qui n'est pas suffisamment à jour et anticipé par les services fiscaux génère des variations sur les recettes. Quand cela se passe de la sorte, c'est plutôt de bonnes nouvelles. Évidemment, cela peut en être de moins bonnes parfois, cela nous est déjà arrivé par le passé.

Je voulais le souligner.

Avec les moyens dégagés avec le compte administratif 2023, nous avons essayé de remettre, mais Mouloud Haddad et Ingrid Bidault viennent d'y revenir, dans nos services des budgets complémentaires pour la fin de l'année, c'est une des priorités municipales, et d'avoir un geste qui me semblait important en direction de nos personnels car, vous le savez, la fonction publique d'une manière générale (et la territoriale en particulier) fait partie des fonctions publiques où les salaires sont très bas par rapport à ce qui existe notamment dans le privé. Ainsi, les collectivités territoriales ont beaucoup de mal à recruter et ces difficultés ne cessent de s'accroître parce que les écarts sont extrêmement importants entre les salaires du public et ceux du privé.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous remémorer.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a plus d'autres interventions sur ce sujet.

Nous nous devons de voter chapitre par chapitre, ligne par ligne budgétaire.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 622 500 €

➡ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 1 348 000 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 39 000 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 66 - Charges financières : 150 000 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 23 - Virement de la section d'investissement : 2 926 638 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 183 000 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Soit un total en dépenses de fonctionnement de 5 261 138,71 €.

Recettes

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses : 20 000 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 731 - Fiscalités locales : 2 792 269 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 364 841 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 135 400 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE**

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 948 628 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Soit, un total de recettes de fonctionnement égal à celui des dépenses.

Section d'investissement***Dépenses***

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 758 140,30 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 215 000 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 8 379 359,94 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 4 863 061,70 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 2 563 636,41 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 26 - Participation et créances rattachées : 1 054 311 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 197 800 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Soit un total en dépenses d'investissement de 18 031 309,35 €.

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 5 201 436,96 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : - 4 721 638,71 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 8 756 241, 65 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 197 800 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement : 2 926 638,71 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections : 183 000 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 5 487 830,74 €

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VOTANT CONTRE

Le montant en recettes d'investissement est le même qu'en dépenses.

13 - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION PAR LA COMMUNE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION IDF OU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit ici d'une information donnée au Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région IDF (FSRIF) par la commune au titre de l'année 2023.

Comme indiqué dans le rapport de présentation, le montant 2023 s'élevait à 3 784 793 €.

La ventilation du fonds est explicitée dans le tableau page 3 du rapport. Je cite les actions les plus saillantes, les plus emblématiques : accessibilité des espaces publics pour près de 600 000 €, plus de 600 000 € pour nos écoles pour les équiper, les entretenir, construire nos cours oasis ou encore plus de 2 M€ pour aider à sécuriser et à embellir les espaces publics.

Cela n'amène pas de vote, il s'agit d'une prise d'acte.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme MEKER. - Je me suis aperçu, chers collègues, en passant dans une avenue de Bagneux que nous avons maintenant un gros badge, assez clinquant avec le logo de la région sur lequel il est marqué : "Ici, la Région aide votre commune". Je ne sais pas si c'est en lien avec cela, mais ce n'est pas d'une élégance folle.

Je l'ai vu à l'entrée de Bagneux.

Mme le MAIRE. - Il y en a deux ou trois. Ce n'est pas forcément le FSRIF, mais c'est en lien avec les subventions que perçoit la ville de la région Île-de-France.

La région Île-de-France a exigé que les communes qui percevaient des subventions de la région apposent ces panneaux et a menacé celles qui ne les posaient pas de ne plus subventionner leurs projets.

Nous avons fait de la résistance pendant deux ans, mais après la troisième lettre de relance et la menace de ne plus bénéficier de subvention de la Région, nous nous sommes dit qu'il valait mieux mettre trois panneaux que de ne plus avoir de subvention.

Ce sont des pratiques de la droite, je vais le dire comme cela. Cela n'existait pas avant : c'était la gauche qui dirigeait la Région.

Nous essayons de lutter contre trop de panneaux. Nous nous étions déjà fâchés avec le département s'agissant des panneaux numériques qui ont été mis dans la ville sur les routes départementales, ce n'était pas sur les voiries communales, mais le département a tout de même décidé de les mettre.

Mme MOUTAOUKIL. - Une question à propos de ces panneaux qui sont exigés par la Région : ont-ils choisi les emplacements ou nous ont-ils laissés libres de le faire ?

Mme le MAIRE. - Ils nous ont demandé que ce soit sur des axes passant évidemment, pas au fin fond d'une ruelle. Il fallait que ce soit sur des axes empruntés.

Je ne sais plus où ils sont, mais j'ai vu que l'un d'eux a été posé avenue Jean Jaurès à l'entrée en arrivant de Montrouge et un avenue Bourg-la-Reine.

Ils nous les ont fournis, ils ont payé la pose, mais il fallait fournir des emplacements plutôt de croisements de ville.

La vie n'est pas toujours simple !

Il y a juste le logo de la région sur ces panneaux sur lesquels il est écrit "la Région soutient votre ville" ou "votre commune".

Nous votons pour le FSRIF.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

14 - CRÉANCES ÉTEINTES

CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES

Mme le MAIRE. - Je passe vite, nous avons deux débiteurs pour 897,53 €. La commission de surendettement a prononcé l'annulation de la dette de ces usagers qui devaient des sommes à la commune.

Nous vous proposons d'annuler ces dettes, ce que nous demande la Banque de France.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15 - EXTENSION DES COMPÉTENCES "VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE, POSE ET DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE" DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "CRÉATION, AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE" DE LA COMMUNE DE BAGNEUX À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - C'est une délibération importante, nous en avons déjà parlé un peu en Conseil municipal.

Vallée Sud Grand Paris exerce la compétence pour la totalité des voiries de Clamart, de Fontenay-aux-Roses, de Châtenay-Malabry, de Bourg-la-Reine, de Sceaux et de Malakoff. Elle exerce cette compétence pour une partie des voies de la commune de Montrouge selon un périmètre qui s'est étendu au fil des années.

Vallée sud Grand Paris avait décidé de cette compétence facultative. Déjà beaucoup de communes y ont déjà adhéré.

La Ville de Châtillon va également transférer cette compétence au territoire.

Il vous est proposé ce soir que Bagneux fasse de même, sachant que la commune de Montrouge a intégré aussi de nouvelles voiries en plus de celles déjà ratifiées.

Vous avez la liste, je n'y reviens pas, page 2 de la délibération sur ce que Vallée Sud Grand Paris gèrera sur les voiries communales et départementales et ce que gardera la commune en gestion

directe.

Pour l'instant, nous n'avons pas transféré les missions optionnelles liées au pouvoir de police de la ville en matière de circulation et de stationnement. La proposition est de ne pas les transférer, ce qu'ont fait la plupart des villes pour l'instant, car c'est un moyen de garder la maîtrise sur ce qui se passe dans notre commune.

Vous avez les éléments sur le patrimoine de voirie de la commune.

Nous sommes sur :

- 55 000 mètres linéaires de voirie dont 12 000 d'entre eux sont des voiries départementales,
- dix places publiques de dimension diverse,
- trois ouvrages d'art dont un départemental, cela concerne les ponts,
- 26 300 arbres d'alignement dont 16 625 sont des arbres un peu importants.

Pour ce faire, concernant le personnel, page 3 de ce rapport de présentation, nous transférons évidemment quatre postes et demi ETP : un ingénieur, un agent de maîtrise, deux adjoints techniques et un demi-poste d'adjoint administratif pour la gestion administrative liée au périmètre d'activité transféré.

La date du transfert de la compétence est fixée au 1^{er} septembre 2024. Elle a déjà été délibérée au Conseil de territoire du 2 avril 2024. Nous délibérons dans la foulée.

Voilà les éléments que je souhaitais vous communiquer sur cette décision importante.

L'objectif pour la ville est, aussi, de se dégager des capacités d'investissement pour pouvoir, de manière plus rapide et plus importante, entretenir les voiries de la commune et, bien sûr, développer les voiries, des projets nouveaux comme celui des Mathurins par exemple où il reste des voiries à réaliser.

Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?

Nous en avons déjà discuté.

Allez-y Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

En complément de votre intervention, je vais chercher peut-être des précisions. Nous sommes assez étonnés qu'il n'y ait que 4,5 ETP pour gérer l'ensemble du patrimoine de voirie sur Bagneux. Il me semble que c'est ce que vous venez de rappeler.

Mme le MAIRE. - Je vous interromps, Monsieur Rousseau, je vous prie de m'excuser, cela ne concerne pas du tout la propreté urbaine. La propreté de la ville reste de notre compétence.

M. ROUSSEAU. - Oui, je l'ai bien intégré.

Nous avons donc un peu plus de 55 000 mètres linéaires de voirie dont 12 000 mètres linéaires de voies départementales, 25 000 mètres linéaires de voies communales, le reste étant constitué de voies privées. Nous avons dix places publiques de dimensions diverses (Lucie Aubrac, Dampierre, Léo Ferré, République, place des Droits de l'enfant, 13 octobre, les Brugnauts, Fontaine Gueffier, Port Galand, Bas-Longchamps). Nous avons trois ouvrages d'art dont un départemental sur la voie des Suisses, la voie du Port Galand, l'ouvrage départemental rue Blanchard, 26 300 arbres

d'alignement dont 16 625 gros sujets. Comment sont choisies et gérées les ressources restant dans le scope de la commune et les ressources transférées à Vallée Sud Grand Paris ?

Je voudrais juste des précisions là-dessus.

J'imagine que Mme Cillières va me répondre.

Mme CILLIERES. - Bonsoir à toutes et tous.

Merci de cette question, je vais essayer de vous répondre de manière synthétique car, comme vous pouvez l'imaginer, c'est un travail très important qu'a mené la Direction générale, la DRH pour aboutir à ce transfert de compétences.

L'évaluation des missions, du nombre d'heures par mission, de ce qui va rester à la ville, de ce qui sera transféré dans les missions, représente un travail colossal qui a été impulsé au démarrage par notre ancienne DGA, Caroline Métais, qui a vraiment analysé toutes les missions réalisées aujourd'hui, chaque poste. D'ailleurs, dans l'évaluation, les postes dans la collectivité occupés par des agents, sur les fiches de postes existants, la plupart avaient des missions transférées, des missions restantes.

Un travail minutieux a été réalisé pour évaluer les besoins de la collectivité pour continuer d'entretenir ce que nous avons et ce que nous aurons à entretenir et pouvoir transférer l'équivalent de ces ETP à VS GP. Cela a fait l'objet d'une discussion avec VS GP. Nous avons regardé le périmètre, les postes en présence au sein de la collectivité. C'est en dialogue avec VS GP que nous avons atterri sur ces 4,5 ETP dont un poste administratif pour l'accompagnement des missions et quatre postes techniques dont un ingénieur et trois postes C, me semble-t-il.

C'est, vraiment dans cette réflexion, assez resserré avec Vallée Sud Grand Paris.

Après, ils sont sur des étiages plus grands, des mutualisations de plus grande échelle. Je ne sais pas exactement comment ils fonctionnent, nous le verrons demain à partir de septembre dans leur prise en charge des voiries communales, mais voilà comment nous avons travaillé en partant de nos besoins, des missions exercées, des fiches de poste actuelles et de la ventilation entre le territoire et notre commune.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes vraiment sur un dispatch équilibré qui nous permettra de continuer à assurer nos missions qui sont les nôtres au service des habitants.

M. ROUSSEAU. - Quel effectif restera-t-il au niveau de la commune sur cette thématique ?

Mme CILLIERES. – Nous gardons en charge le mobilier urbain, les cours d'école qui sont un gros sujet car cela nécessite de l'entretien, les parcs, les espaces verts, les squares. Nous avons également gardé le pouvoir de police de la Maire avec les autorisations d'occupation. Tout ceci sera gardé au sein de la collectivité, évidemment en dialogue avec VS GP. Ce sont nos agents qui délivreront les autorisations d'occupation.

Mme MOUTAOUKIL. - Monsieur Rousseau, la page 2 de la délibération est assez claire sur les compétences que nous allons répartir à VS GP et celles que nous allons garder au niveau communal. Il y a un nombre important tout de même.

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, vous souhaitez intervenir ?

M. BENSOUSSAN. - Au nom de mon Groupe, je souhaiterais intervenir.

Au préalable, je souhaite la bienvenue à Chloé Loridant et remercier Chloé Mely-Dumortier pour

l'intérim de DGA aux services techniques.

Notre Groupe Communistes et Citoyens a pris connaissance de cette délibération issue d'un travail conséquent comme vient de le dire Hélène Cillières depuis le début de la mandature. Notre Groupe s'est déjà exprimé en faveur de ce projet ambitieux qui va permettre de réaliser les investissements correspondant : l'entretien notamment de la totalité de la voirie selon les détails listés dans la délibération et avec la future répartition entre VSGP et ville notamment la conservation, comme cela a été dit, du pouvoir de police pour notre Maire.

L'EPT a en effet les capacités financières, des investissements nécessaires pour l'avenir. Ce transfert s'accompagne d'un volet RH préparé en amont avec les personnels concernés. Nous resterons donc attentifs à la bonne réalisation de ces prestations par l'EPT aux interfaces qui ne manqueront pas, comprenant avant le 1^{er} septembre 2024 le transfert des compétences RH.

Notre Groupe soutient bien évidemment le transfert de la compétence voirie à VSGP.

Enfin, je remercie au nom du Groupe l'ensemble des personnels qui ont contribué pendant de longues années à ce service communal de bonne qualité et souhaite de bonnes perspectives pour ceux qui vont quitter la collectivité.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci je propose que nous passions au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

16 - LAURÉAT MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉQUIPEMENT POLYVALENT MUNICIPAL ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÉQUIPEMENT POLYVALENT MUNICIPAL DANS UNE COQUE BRUTE AU SEIN DU LOT G3 DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AU LAURÉAT DU CONCOURS

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, nous vous écoutons.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit ce soir de voter la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur équipement polyvalent appelé G3 ainsi que d'attribuer le marché à ce lauréat.

Cet équipement est situé dans la partie la plus basse du projet immobilier G3 face à la station principale Lucie Aubrac.

Il s'agira d'aménager intérieurement une coque livrée brute avec son clos et son couvert réalisé.

La surface prévue sera de 1 557 mètres carrés.

L'équipement comprendra le futur CSC du quartier nord, actuellement Jacques Prévert, le pôle musique de la chaufferie et deux salles polyvalentes de 100 mètres carrés.

Le montant des travaux estimés se situe à 4 M€ hors taxes avec un montant attendu des honoraires

de 210 000 € hors taxes.

Le jury s'est réuni le 30 mai 2024 pour examiner les trois candidatures retenues. Il a été retenu le projet au nom de code E99BA0 avec 9 voix sur 10 votants pour un montant de 3 996 994 € hors taxes qui correspond au Groupement Ameller Dubois Mootz Pele et Gruet Ingénierie.

Il vous est proposé ce soir d'approuver cette désignation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

AMÉNAGEMENT URBAIN

17 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE 92

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET D'ASSISTANCE AU SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE BAGNEUX. AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme BOUDJENAH. - Il est question-là du renouvellement d'une convention que nous avons déjà renouvelée. Cela fait un moment que le CAUE 92 est un partenaire de la ville. Là, en l'occurrence, il nous met à disposition un architecte conseil, la Directrice elle-même du CAUE 92, qui prend du temps pour tenir des permanences à disposition des particuliers afin de leur porter assistance et conseil sur leur projet, mais aussi porter assistance et conseil à la commune, en l'occurrence aux agents de la Direction de l'aménagement urbain sur des projets de permis de construire notamment. Elle travaille aussi en bonne intelligence avec l'architecte des bâtiments de France sur les projets concernant les zones soumises à avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Il s'agit de vous proposer de continuer à bénéficier du professionnalisme du CAUE 92 en renouvelant cette convention.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

18 - CESSIION DE LA PARCELLE P 126, SITUÉE RUE JEAN MARIN NAUDIN AU PROFIT DE LA SADEV 94

APPROBATION DE LA CESSIION DE LA PARCELLE P 126 AU PROFIT DE LA SADEV 94 EN VUE DE LA COMMERCIALISATION DU LOT 4.1 DE LA ZAC DES MUSICIENS

Mme le MAIRE. - Nous allons vendre, dans le cadre du projet quartier de la ZAC des Musiciens, une parcelle de 375 mètres carrés à SADEV 94 pour le prix de 86 000 €. Cette parcelle est située rue Jean-Marín Naudin.

M. ROUSSEAU. - Ce qui m'a interpellé, Madame la Maire, c'est le montant. Il me paraît bas par rapport à la surface de 375 mètres carrés. C'est pour cela que notre Groupe s'abstiendra sur ce

point.

Mme le MAIRE. - C'est une parcelle d'herbe aujourd'hui, non bâtie.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

19 - RÉGLEMENTATION DU CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

APPROBATION DU RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération importante. Madame Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, vous m'avez enlevé les mots de la bouche. J'allais dire que c'est une délibération extrêmement importante que je suis chargée de vous présenter ce soir. Elle est relative au changement d'usage des locaux d'habitation.

Ce sont des termes peut-être pas simples à comprendre, mais c'est assez simple si je vous dis qu'il est question en gros d'encadrer la mise sur le marché des meublés touristiques sur le territoire de Bagneux.

À travers ce règlement, il est proposé de durcir les procédures pour les meublés touristiques, mais nous profitons aussi de ce cadre pour simplifier les procédures pour l'installation par exemple d'activités libérales dans des locaux d'habitation pour installer un kiné sur une partie d'un logement.

Aujourd'hui, les procédures sont lourdes et, à travers, ce règlement, les choses seront plus simples pour cette partie.

Il est proposé, chers collègues, ce soir, d'avoir un régime d'autorisation de mise en location d'un meublé touristique sur les résidences principales pour réguler la modification des usages, réguler et connaître correctement ce qui se passe sur le territoire communal.

Le rapport vous le dit, on sait par le nombre de nuitées que nous touchons au titre de la taxe de séjour, que cela a été multiplié par dix sur les trois dernières années avec l'arrivée du métro, mais aussi une accélération liée sans aucun doute à la tenue des JOP cet été.

Dans le règlement que nous vous proposons, au-delà de ce régime d'autorisation, il faudra demander l'autorisation à la ville à travers son service de l'urbanisme. Il est question aussi d'une chambre de compensation pour tous les meublés touristiques au-delà de 120 jours par an, c'est prévu dans le cadre légal. En gros, les chambres de compensation, c'est un logement mis en meublé touristique en compensation d'un logement mis à disposition sur Bagneux pour compenser la sortie d'un logement d'habitation principale du secteur.

Nous vous proposons de retenir le principe de numéro d'enregistrement, un autre dispositif à notre disposition, qui sera pour le bailleur, le loueur de meublés touristiques, l'obligation de demander un numéro d'enregistrement nominatif avec une adresse précise, un logement précis auprès des services de la ville pour pouvoir mettre en location leur logement sur les sites de meublés touristiques type Airbnb.

Cela nous permettra de savoir ce qui se passe, le nombre de nuitées par logement, par adresse, etc.

L'objectif de tout cela est d'observer ce qui se passe en termes de changements d'usage des locaux d'habitation, en particulier, la transformation de logements en meublé touristique, pour protéger l'offre locative et lutter contre la pénurie de logements locatifs puisque, aujourd'hui, le meublé touristique assèche l'offre locative au détriment de celles et ceux qui ont besoin de logements pérennes notamment les salariés et les jeunes de notre commune.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Mme BIZERAY. - Une précision, je ne sais pas si cela a été déjà réfléchi : qu'est-il envisagé en termes de contraintes pour les personnes qui ne respecteraient pas ces dispositifs d'enregistrement ?

Mme CILLIERES. - C'est précisé dans le règlement, il est prévu des amendes. Aujourd'hui, dans le cadre de ce règlement que nous allons transmettre à Vallée Sud Grand Paris pour enregistrement et délibération, vous l'avez à la fin, nous sommes sur des amendes beaucoup plus lourdes pour non-respect délibéré des règles qui s'appliqueront désormais à Bagneux.

Quelqu'un qui aurait fait une fausse délibération pourrait se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à 80 000 €. Ce sont des montants plus forts que ce qui pouvait exister auparavant.

C'est mentionné dans la rubrique 4, article 13 du règlement qui vous a été adressé.

Mme BIZERAY. - Merci.

Mme le MAIRE. - Ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil de territoire. Il était prévu le 4 juillet, mais il est reporté pour après le second tour des législatives. Je n'ai pas encore la date. Ce sera la semaine du 8.

M. ROUSSEAU. - Mon Groupe soutient cette action. Je crois que cet encadrement est une bonne chose.

Merci.

Mme le MAIRE. - C'est à noter, Monsieur Rousseau, car vos collègues du territoire ne sont pas d'accord.

Merci à vous.

Monsieur Guillemin, nous vous écoutons.

M. GUILLEMIN. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, Bagneux est une ville populaire et solidaire. Aussi, je tiens à souligner l'importance de cette délibération dans cette catastrophique période de pénurie de logements qui touche notre pays et notre région en particulier. Il est important que nous régulions sur notre commune le marché des locations saisonnières qui se développe à une vitesse effarante.

En 2020, Bagneux sur ce marché représentait 1 416 locations, mais en 2023, ce marché a atteint 4 872 locations saisonnières. Dans une situation de tension de logements avec 500 000 demandeurs et où les prix flambent sur un marché de la location, à quelques semaines des Jeux Olympiques, une régulation s'impose.

De plus, avec le développement de nouveaux quartiers et de nouveaux professionnels notamment

de santé, ils louent des logements et les transforment à des fins professionnelles. C'est bien sûr utile pour l'offre de santé, mais il nous faut veiller à ne pas déséquilibrer l'offre de logements.

Il est donc important que nous puissions contrôler le marché des locations saisonnières, encadrer les transformations d'habitation à usage professionnel pour que notre ville continue à se préserver des appétits spéculatifs et permettre à chacune et chacun, quelle que soit l'épaisseur de son portefeuille, de se loger décemment à Bagneux.

C'est pour cela que le Groupe Communistes et Citoyens votera cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

HABITAT

20 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CDC

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS SOCIÉTÉ ANONYME À LOYER MODÉRÉ POUR UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 562 191 €, SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉSIDENTIALISATION DE LA RÉSIDENCE DU PRUNIER HARDY SITUÉE 1 À 9 ALLÉE DU PRUNIER HARDY À BAGNEUX, COMPOSÉE DE 224 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme le MAIRE. - Je vous propose de voter sans discussion pour aller un peu plus vite.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

21 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT - CONVENTION DE RÉSERVATION DU CONTINGENT COMMUNAL

APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE RÉSERVATION DU CONTINGENT COMMUNAL EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDÉE À IDF HABITAT POUR L'ACHAT EN VEFA DE 90 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE SITE DES MATHURINS

Mme le MAIRE. – La garantie communale nous permettra d'obtenir 20 % de ce programme, soit 18 logements pour le contingent communal.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

POLITIQUE DE LA VILLE

22 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES 2024

REVERSEMENT DES CRÉDITS DÉPARTEMENTAUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

M. DIMBAGA. - Bonsoir à tous.

Chers collègues, en mars dernier, nous adoptions le nouveau contrat de ville dit contrat d'engagement quartiers 2030. Je vous l'ai annoncé lors de ce Conseil, le Gouvernement a revu la

carte géographique à la baisse.

Les premières annonces que nous avons reçues étaient tout simplement inacceptables avec des trous dans la carte ne représentant pas du tout la réalité de nos quartiers.

Nous partirons donc d'un périmètre réduit et, grâce à la pugnacité de Mme la Maire, d'Isabelle Veron, Directrice générale adjointe du service citoyenneté à travers Jeremy Royet et Alexandre Cadet, et moi-même, nous avons atterri sur le maintien de deux quartiers de priorité uniquement sur Bagneux : celui de la Cité des musiciens dit de la Pierre Plate et celui de l'Abbé Grégoire Mirabeau et la création d'un nouveau quartier politique de la ville intercommunale des Blagis regroupant les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux dont une partie des Tertres et des Cuverons.

Cependant, le périmètre étant réduit, le nombre d'habitants aussi passant de 6 493 à 3 800. Or, c'est sur cette base du nombre d'habitants que se calculent les subventions.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne l'enveloppe financière que le département des Hauts-de-Seine nous octroie pour des actions menées dans ces quartiers.

Au vu de la baisse du nombre d'habitants, les services du département nous ont très récemment annoncé la baisse de la subvention. Nous passons à une subvention pour 2024 de 182 205 € contre 266 611 € en 2023, ce qui fait un delta de 84 406 €.

Loin de nous l'idée d'acter ainsi cette baisse, comme vous pouvez l'imaginer. Cependant, sans renoncer à percevoir plus de financement de la part du département qui est, rappelons-le plus riche de France, nous vous proposons de ventiler la subvention uniquement pour les actions associatives, donc au détriment des actions portées par la ville.

Ce choix qui nous est évidemment contraint pour le moment permettra aux associations de les sécuriser et de pouvoir continuer à mener leurs actions pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers.

Nous vous proposons donc de répartir la somme de 143 700 € pour les actions de treize associations. Je pense qu'elles sont toutes mentionnées dans le document.

L'enveloppe allouée par le département peut, vous l'avez compris, évoluer en fonction des échanges en cours et à venir.

Nous espérons fortement pouvoir faire financer nos actions municipales. Année après année, nos ambitions sont intactes, mais les moyens dont nous disposons s'amenuisent. Il faut faire toujours mieux mais avec moins.

Ne doutez pas que nous continuerons à faire entendre nos exigences pour notre ville, ses quartiers et ses habitants.

Un dernier mot, et je pense que vous vous y associez, chers collègues, je tiens à saluer les actions menées par les agents du service communal et par les acteurs associatifs dans ces quartiers qui ne ménagent pas leurs efforts au bénéfice des habitants.

Mme le MAIRE. - Vous avez compris que nous ne sommes pas du tout satisfaits de la proposition du département puisque cette baisse de 84 000 € pour les services municipaux est énorme.

Nous vous proposons de sanctuariser l'année, nous sommes déjà au mois de juin, les associations attendent leur subvention depuis le début de l'année, donc de ne pas pénaliser les associations.

Nous sommes toujours en discussion avec le département des Hauts-de-Seine. Cette discussion s'annonce compliquée. La situation est difficile car le département dit : "le nombre d'habitants est moindre, la subvention le sera également". Nous allons continuer de batailler mais sans être sûrs de gagner complètement la bataille.

La proposition que vous fait Sidi Dimbaga ce soir, que nous vous faisons ensemble, est de voter les subventions aux associations dans ce contexte difficile.

Y a-t-il des remarques ?

M. KANDEL. - Très rapidement : bien sûr, nous allons voter cette délibération. Le tissu associatif qui se trouve dans une période difficile de crise est important pour la cohésion sociale. Aussi, la ville va faire l'effort à la place du département dans un premier temps, j'espère. En tout cas, Madame la Maire, je sais pouvoir compter sur vous pour faire remonter notre mécontentement auprès du département, le plus riche de France, comme l'a dit Sidi. Il est inadmissible avec tous les excédents votés chaque année de toucher particulièrement les associations qui sont des facteurs de cohésion sociale surtout dans nos villes populaires, dans nos quartiers. C'est proprement inadmissible.

Bien sûr, nous serons à vos côtés, Madame la Maire, pour porter cela auprès du département.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Madame Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite intervenir au nom du Groupe Communistes et Citoyens mais aussi au nom de ma délégation de mon mandat de Conseillère départementale.

Je voulais à mon tour saluer et soutenir la décision proposée ce soir de sécuriser nos associations pour leur financement de l'année 2024 car c'est ce dont il est question ce soir. Je crois que nos associations, comme l'a proposé notre collègue Sidi Dimbaga, méritent d'être soutenues.

Nous savons, cela a été dit, à quel point les politiques nationales les ont fragilisées ces dernières années.

Nous pensons que ce qui est proposé est une bonne décision.

Cependant, comme cela a été dit, la baisse des crédits annoncés par le département des Hauts-de-Seine, le plus riche de France, est une honte.

Je tenais à vous assurer que, si la question de la baisse des crédits alloués à Bagneux venait à être abordée à la prochaine séance publique prévue tout début juillet, je ne manquerai pas d'exprimer en notre nom et au nom de toutes les Balnéolaises et de tous les Balnéolais à quel point nous considérons ce type de décision comme scandaleuse.

Je voulais aussi tout de même rappeler le rôle joué par l'État qui a détricoté, réduit à peau de chagrin la carte de la géographie prioritaire. La première mouture présentée, Sidi Dimbaga l'a dit, était purement et simplement scandaleuse.

C'est aussi grâce à notre action, à celle de notre Maire, de notre DGA, de nos services que nous avons réussi à faire entendre notre voix pour réduire les effets néfastes de cette nouvelle géographie prioritaire au profit de Bagneux.

Je terminerai en disant que nous avons face à nous des experts de la calculette, assis sur un tas d'or, là où nous, nous défendons l'expertise du réel des habitants de notre ville et je crois qu'ils doivent être entendus très prochainement par le département.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous allons continuer à nous battre pour notre ville, nos quartiers, nos habitants surtout.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

23 - 2^E SESSION DE L'APPEL À PROJET CITOYEN 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA DEUXIÈME SESSION DE L'APPEL À PROJET CITOYEN POUR L'ANNÉE 2024

Mme le MAIRE. - Monsieur Barberousse, nous vous écoutons.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

Vous avez l'habitude de ce retour. Pour cette deuxième session de 2024, nous avons sélectionné trois projets porteurs de convivialité et de vivre ensemble que je vous demande d'approuver :

- un projet sur le thème Soirée Mille et une nuits porté par l'association Salina Unies vers'elles pour 1 800 €,
- l'inauguration du tiers lieu La Lisette en fête porté par Bagneux Environnement pour 2 000 €,
- une journée et une soirée sur le thème d'un été olympique porté par l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour 2 100 €.

Je vous demande donc d'approuver au total la subvention de 5 900 € pour ces trois associations et leur projet.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

SANTÉ

24 - SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA COMMUNE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2024

APPROBATION DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONS 2024 ACCORDÉES PAR L'ARS-IDF POUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL DE NUTRITION, D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES, ET POUR LE PROJET POINT SANTÉ ADOMA

Mme le MAIRE. - En 2024, la participation financière de l'ARS Île-de-France s'élèvera à

12 260 € pour le plan local de nutrition, à 11 000 € pour promouvoir l'activité physique des personnes en situation de vulnérabilité et de 4 000 € pour le point santé au foyer ADOMA.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

25 - PARTENARIAT COMMUNE / AMGB (ASSOCIATION MÉDECINS DE GARDE DE BAGNEUX)

CONVENTION DE PARTENARIAT EN SOINS NON PROGRAMMÉS ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DES MÉDECINS DE GARDE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je suis évidemment particulièrement heureuse de vous présenter cette délibération ce soir car elle est issue d'une réflexion et d'un travail poussés de notre Centre Municipal de Santé sur notre ville. Notre Centre Municipal de Santé, son Directeur et ses médecins ont impulsé et coordonné la création d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui regroupe des médecins de centres de santé mais aussi toute la médecine libérale de Bagneux et l'association des médecins de garde de notre ville.

Ce travail s'est réalisé dans un contexte de difficulté d'accès aux soins. Vous le savez, dans une ville populaire comme la nôtre, il est important de travailler à permettre l'accès aux soins.

Je précise la fermeture du centre Paris sud de Bourg-la-Reine dont vous avez probablement entendu parler. Par ailleurs, quatre centres Croix-Rouge dans les Hauts-de-Seine sont en train de fermer.

Cette situation de pénurie fait qu'aujourd'hui trouver un médecin pour se faire soigner, pour simplement être suivi régulièrement devient extrêmement compliqué, ce qui fait que, d'une manière générale, les urgences, vous le savez, sont engorgées souvent par des situations qui ne mériteraient pas d'aller aux urgences, mais qui sont plutôt des défaillances de soins ou d'accueil par des professionnels de santé.

Ce travail un peu inédit, j'ai envie de dire, de notre Centre Municipal de Santé nous permet, à compter du lundi 2 septembre, d'accueillir, au CMS, les Balnéolais mais pas que, il n'y a pas de restriction en fonction de l'endroit où vous habitez, mais nous le faisons prioritairement pour les habitants de Bagneux, de 20 heures à minuit en semaine, les samedis de 14 heures à minuit et les dimanches et jours fériés de 8 heures à minuit.

Il s'agira d'alternatives aux urgences. S'il y a besoin d'aller aux urgences, il faut y aller, mais il s'agira d'accueillir des patients, des enfants, des personnes âgées qui ont besoin d'être vus par un médecin à des horaires un peu spécifiques. Aujourd'hui, à part aller aux urgences, il n'y a pas d'autres solutions.

Je pense que cette très belle proposition faite par notre Centre Municipal de Santé, son équipe médicale, va vraiment améliorer la situation de nos administrés.

Je vous invite à voter cette délibération en saluant, encore une fois, ce travail et notre pugnacité sur ce dossier.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire.

C'est une intervention au nom du Groupe Communistes et Citoyens.

Chers collègues, la garantie de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire est inscrite dans la Constitution.

Bien que notre pays soit souvent considéré comme un modèle en matière de système de santé, force est de constater que les déserts médicaux touchent tous les territoires y compris en Île-de-France, les remboursements aggravent encore la situation des personnes les plus modestes.

C'est dire si l'offre de généralistes et de spécialistes proposée par notre CMS est précieuse. Il est indéniable qu'au regard de la dégradation globale de notre système de santé et de la saturation des hôpitaux qui pèsent à la fois sur les patients et sur les professionnels, il nous faut faire encore plus.

L'accès aux soins est en effet également compromis par des difficultés économiques. Le reste à charge pour les patients reste parfois prohibitif.

À Bagneux, nous faisons de l'accès à la santé pour tous l'une de nos priorités municipales.

Ce soir, l'innovation qui nous est proposée est un vrai choix ambitieux. Il va permettre d'améliorer la prise en charge des soins non programmés et de rendre la santé accessible à tous même en soirée et le week-end, une vraie avancée pour les familles.

Le Groupe Communistes et Citoyens se réjouit de cette convention de financement et votera pour.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BIZERAY. - Tout à l'heure, je suis intervenue sur l'investissement de la ville en termes de services publics d'éducation. Là, nous avons son pendant du point de vue du service public de santé et, là où l'on voit une dégradation continue de l'offre en termes de médecine et de santé du fait de la baisse notamment des moyens attribués à la santé à tout le secteur hospitalier, je salue à nouveau, au nom de mon Groupe Génération Insoumise, l'effort que fait la ville pour faire en sorte que la santé des habitants soit prise en compte.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup Léa.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

ÉDUCATION

26 - GRILLES TARIFAIRES ACTIVITÉS ET SERVICES

APPROBATION DE L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE TARIFICATION D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES

Mme le MAIRE. - Madame Bidault, nous vous écoutons.

Mme BIDAULT. - Madame la Maire, chers collègues, l'an dernier, vous le savez, nous avons voté une double évolution de la tarification des activités municipales : d'une part, nous avons remplacé le quotient familial de la ville par celui de la CAF dans le but de simplifier les démarches des habitants auprès des services municipaux. D'autre part, nous avons entrepris la refonte intégrale des grilles tarifaires avec l'introduction d'un taux d'effort permettant une progressivité des tarifs en fonction de ses revenus.

Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux ayant contribué à ces évolutions notamment le Service Éducation et le guichet famille car cela a nécessité un travail conséquent en amont mais aussi en aval pour expliquer le changement à nos usagers, mais il est nécessaire de procéder à quelques réajustements, tout est expliqué dans la note.

Je vous invite donc à approuver l'évolution de ce système de tarification.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. ROUSSEAU. - J'ai une observation à faire parce que cela ne m'a vraiment pas paru limpide. J'étais peut-être très fatigué ce soir-là. En tout cas, il fallait relire deux ou trois fois pour bien comprendre. Je me pose la question de savoir ce que vont en penser les usagers.

Mme BIDAULT. - D'abord, ils sont accompagnés par le Guichet famille qui les conseille bien, c'est déjà bien. Ensuite, nous avons dû réajuster les petites hausses concernant l'étude du soir et les journées de centres de loisirs.

En revanche, nous ne bougeons rien concernant la cantine et, s'agissant de toutes les autres tarifications, nous les avons déjà décidées au Conseil municipal.

Je pense que tout le monde y voit clair. On arrive à bien expliquer aux usagers et, comme je l'ai souligné dans ma petite introduction, ils sont accompagnés par le guichet famille.

Mme le MAIRE. - La plus grosse prestation de la ville aux enfants est celle de la restauration scolaire, c'est celle pour laquelle nous gardons le même tarif. Elle ne subit aucune augmentation, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de communes.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

JEUNESSE

27 - "PASS COLO" - COMMUNE DE BAGNEUX / CAF DES HAUTS-DE-SEINE

MISE EN PLACE DU « PASS COLO » ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE

Mme BIDAULT. - Nous nous en réjouissons grandement sur la ville de Bagneux puisque vous connaissez nos engagements pour le départ en vacances, les séjours des jeunes et des enfants.

Ce pass Colo sert à inciter les jeunes de CM2 à partir en séjour sur l'année de leurs 11 ans.

Cette annonce de l'État ayant déjà été faite aux familles suite au décret du 28 mars 2024, il faut une grande réactivité de nos services publics et de nos agents que je remercie beaucoup car il faut établir une convention avec la CAF pour pouvoir appliquer ce pass Colo qui aura donc son effet dès le 1^{er} juillet 2024.

Nous espérons toutefois que ce Pass Colo soit élargi à tous les âges, des enfants et de la jeunesse.

Je vous invite à approuver la mise en place de ce dispositif et à autoriser Mme la Maire à signer la convention avec la CAF pour pouvoir accéder à ce Pass Colo.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

ÉDUCATION

28 - FRAIS DE SCOLARITÉ BAGNEUX / CACHAN

APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LA VILLE DE CACHAN POUR LE RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ENTRE COMMUNES

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit d'une convention très ciblée puisque cela ne concerne qu'un seul enfant bagnéolais qui a été accueilli l'année scolaire 2022-2023.

Le code de l'éducation nous impose une participation aux frais de scolarité, une participation fixée à 460 €.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

29 - CONVENTION CADRE FRAIS DE FONCTIONNEMENTS POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

CONVENTION RÉCIPROQUE ENTRE COMMUNE POUR LE RÈGLEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ EN DÉROGATION

Mme le MAIRE. - Je vous propose de retirer la délibération n° 29 car nous devons continuer de travailler sur cette convention, elle n'est pas tout à fait aboutie.

Je la retire de l'ordre du jour.

30 - CONVENTION DE PARTENARIAT - ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACADÉMIE DE VERSAILLES AU TITRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Mme le MAIRE. - Madame Boudjenah, nous vous écoutons.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame la Maire.

Je vais essayer d'être brève même si c'est un sujet qui mériterait que l'on en parle abondamment, mais ma collègue Léa Bizeray a évoqué tout à l'heure lors de son intervention les itinéraires culturels.

C'est un dossier qu'Élisabeth Fauvel, élue à la culture, et moi-même en tant qu'élue à l'éducation, suivons depuis plusieurs années puisqu'il nous a été proposé par l'Éducation nationale au niveau départemental, de l'Académie - la convention sera même signée avec le recteur - de signer une convention de partenariat sur l'éducation artistique et culturelle dite EAC.

C'est vraiment une reconnaissance de l'investissement budgétaire et en termes de contenu pour pouvoir vraiment proposer des activités culturelles, y compris aussi autour de la culture scientifique, qui soient de grande qualité.

Comme nous le rappelons dans la délibération, depuis 2018, nous mettons en place des itinéraires proposés aux enseignants qui le souhaitent. Nous avons atteint des proportions très importantes puisque, cette année, environ 97 % des classes et donc des élèves de la commune des écoles

publiques de la ville bénéficient de tels cycles d'intervention et/ou de sorties qui aboutissent souvent à des spectacles, à des représentations des productions artistiques et culturelles avec un budget annuel dédié de 100 000 €.

Tout cela est une réalité grâce au maillage territorial important, grâce à la coordination et à l'investissement important de nos services municipaux mais aussi des équipements culturels de la ville dont la plupart sont gérés par Vallée Sud Grand Paris auprès de qui la ville « achète » des itinéraires culturels. Ces structures culturelles (le théâtre Victor Hugo, la Maison de la musique et de la danse, la médiathèque Louis Aragon) proposent en plus de nos itinéraires culturels beaucoup d'activités qui s'inscrivent dans les parcours EAC.

Je rappelle aussi que notre Maison des arts, qui est communale, propose un certain nombre de parcours extrêmement appréciés par les enseignants et les élèves.

Tout cela pour dire qu'avec cette convention, il ne s'agit pas, en tout cas à court terme, d'obtenir des dotations supplémentaires. Cela permet de stabiliser, de pérenniser et de sanctuariser les offres proposées dans le cadre de l'EAC. Cela permettra aussi aux enseignants de bénéficier d'heures de formation spécifiques dans ce domaine, d'avoir accès à toute une plateforme mise en place par l'Éducation nationale pour pouvoir développer des projets autour de l'enseignement artistique et culturel. Cela pourrait nous permettre de bénéficier, pour obtenir des moyens supplémentaires pour continuer de développer notre offre, du label 100 % EAC, ce qui pourrait nous ouvrir la possibilité de répondre à des appels à projets.

C'est donc avec enthousiasme qu'avec Élisabeth Fauvel, nous vous proposons d'adopter ce soir cette convention qui sera donc signée par Mme le Maire avec le recteur de l'Académie de Versailles, si c'est encore un recteur au moment où nous la signerons.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous sommes très heureux de pouvoir signer cette convention qui est, aussi, une reconnaissance de l'investissement de la ville aux côtés de l'Éducation nationale.

J'en profite pour vous informer que notre inspectrice de l'Éducation nationale, Mme Caillabet, nous quitte. C'est l'occasion pour moi de dire que nous avons mené de belles années de travail avec elle et ses équipes. C'était très agréable de travailler avec une inspectrice aussi engagée. Elle aura un successeur. Elle sera à la signature puisqu'elle s'occupe de l'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des Hauts-de-Seine en plus de sa casquette d'inspectrice pour notre conscription.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

CULTURE

31 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA MAISON MASSÉNA"

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 15 000 € À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA MAISON MASSÉNA" POUR LA RESTAURATION DU BOUDOIR INSCRIT MONUMENT HISTORIQUE

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, nous vous écoutons.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, notre ville a toujours contribué à la préservation de ses monuments patrimoniaux que ce soit par exemple pour l'église Saint-Hermeland ou la maison Richelieu devenue notre maison de la musique et de la danse, notre célèbre MMD.

Aujourd'hui, le Conseil municipal doit se prononcer pour un autre joyau patrimonial de notre commune appelé le Boudoir Masséna qui, en réalité, aurait pu s'appeler le Boudoir Renique du nom d'Eugénie Renique qui a marqué de son empreinte ce lieu préservé. En effet, André Masséna, Général d'Empire, a fait don de cette maison à Eugénie Renique, danseuse d'opérette et maîtresse de Masséna. La maison située au 10 place de la République appartient aujourd'hui au diocèse des Hauts-de-Seine.

Une association Les amis de la Maison Masséna de Bagneux a vu le jour, afin de défendre un projet de restauration avec la collecte de fonds associés.

Des financements ont ainsi été obtenus de la DRAC pour 51 000 € environ, du Conseil régional pour 23 000 €, du CD 92 pour 15 000 €, de la Fondation du patrimoine pour 70 000 € et du Diocèse pour 9 600 €.

L'association sollicite notre commune pour une subvention de 15 000 €, afin de compléter le financement à atteindre de 185 000 €.

Il permettra la restauration des murs, des objets, des boiseries, etc. selon le contenu de la délibération.

Ce lieu est inscrit aux monuments historiques depuis 1990 et aucune restauration n'a eu lieu depuis cette date.

En 2014, la ville a fait réaliser une étude polychromique qui a entraîné un refixage d'urgence avec une colle à base de poisson. Aujourd'hui, c'est un travail en profondeur qu'il faut lancer pour préserver ce lieu.

Par ailleurs, le Boudoir sera visitable lors des prochaines journées européennes du patrimoine des 21 et 22 septembre prochain ; vous y êtes donc cordialement invités pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore ce lieu.

Il vous est donc demandé d'accorder une subvention d'investissement de 15 000 € à l'association Les Amis de la Maison Masséna pour compléter le financement de la restauration du Boudoir.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Cela permet de boucler le financement de ce projet.

32 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) ÉTABLIS PAR L'OPÉRATEUR ANAGRAPHIS AU TITRE DE LA CONCESSION ART DANS LA VILLE POUR LES ANNÉES 2020, 2021, ET 2022

Mme le MAIRE. - Madame Fauvel, c'est à vous.

Mme FAUVEL. - Madame la Maire, chers collègues, fin 2020, je vous ai présenté la concession Art dans la ville signée avec l'opérateur Anagraphis.

Par cette concession, la ville a confié au concessionnaire la recherche de financement, la conduite et la coordination de différentes réalisations de projets culturels et d'œuvres d'art.

Comme vous le savez, cette concession permet aux partenaires privés qui évoluent sur Bagneux, notamment les promoteurs, de contribuer à l'embellissement de notre ville.

Ainsi, elle permet aux habitants de Bagneux de vivre leur ville comme un musée à ciel ouvert avec les réalisations du "Magic Bus" d'André Cervera, de la fresque "Extra Natural" de Miguel Chevalier qui a obtenu le label "Pinceau d'Or" de la plus belle fresque de France, le portrait de Lucie Aubrac par C215 au sein de la station métro, la fresque "BA-BA de Bagneux" de Ricardo Mosner avenue Henri Barbusse et, enfin, la fresque "Résistez !" de B Toy avenue Victor Hugo.

Elle a également permis le soutien de projets d'orchestres à la fête des vendanges, ainsi que certains projets du PPCM.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé de prendre acte des comptes rendus d'activité à la collectivité présentés par l'opérateur Anagraphis pour les années 2020, 2021 et 2022.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
--

33 - ACCORD-CADRE FOURNITURE DE PAPIERS POUR L'IMPRIMERIE

ATTRIBUTION DU LOT 1 INTITULÉ "PAPIERS POUR LA RÉALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL BAGNEUX INFOS EN IMPRESSION OFFSET" DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PAPIERS POUR L'IMPRIMERIE

Mme le MAIRE. - Cette délibération n'appelle aucun commentaire particulier. Nous pouvons passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

34 - ACTE MODIFICATIF LOT 3 FOURNITURE MATÉRIELS POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE

PASSATION D'ACTE MODIFICATIF N° 1 DU LOT 3 RELATIF À LA FOURNITURE DE JEUX, JOUETS, MATÉRIEL DE PSYCHOMOTRICITÉ, DE SPORT, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE (3 À 16 ANS)

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une révision périodique des prix du marché qui n'avait pas été formulée explicitement que nous proposons d'inclure dans cet acte modificatif.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

35 - PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LA GESTION DU PAIEMENT DES INTERMITTENTS

ADOPTION D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LA GESTION DU PAIEMENT DES INTERMITTENTS

Mme le MAIRE. - Nous proposons de passer par un prestataire pour le paiement de nos intermittents. Nous l'avions déjà, il s'agit d'un marché différent.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PERSONNEL

36 - CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RÉVOCABLE D'ADHÉSION AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme le MAIRE. - Faut-il rentrer dans les détails ?... Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

37 - TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL PERMANENT

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme le MAIRE. - Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des précisions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

VŒUX

38 - VŒU SERVICE DE LA POSTE À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Ce vœu vous est proposé par l'équipe municipale car, quel que soit votre quartier, ces derniers mois, vous avez sous doute singulièrement constaté une dégradation importante du service postal. L'expression "comme une lettre à la poste" ne s'applique plus du tout en ce moment à Bagneux mais pas seulement qu'à Bagneux, en France aussi.

Outre que les distributions n'ont plus lieu que deux à trois fois par semaine, elles ont trop souvent un caractère irrégulier. Chaque semaine, nous sommes alertés par des habitants sur des courriers arrivés en retard, non distribués ou encore des colis non livrés.

C'est un constat que nous faisons aussi à l'échelle de la collectivité puisque des courriers importants que nous envoyons - les cartes d'électeur sont le dernier en date - ne parviennent pas à leur destinataire alors que l'adresse est correcte et que l'étiquetage des boîtes aux lettres l'est aussi. Cela engendre bien sûr des frais supplémentaires au bout de la chaîne.

J'ajoute aussi que le Bureau de poste des Bas-Longchamps qui, normalement, est ouvert toute la journée est depuis la fermeture du bureau de poste central en haut de l'avenue Henri Barbusse, depuis plusieurs mois, par manque de personnel, parfois amené à être fermé soit le matin soit l'après-midi soit toute la journée.

La logique comptable de cette entreprise nationale provoque des effets sur lesquels nous alertions depuis un moment. Le recours à des contractuels peu formés et mal accompagnés, la contractualisation vis-à-vis des commerces non spécialistes des envois postaux, la réduction globale du nombre de bureaux de poste alimentent les inégalités territoriales.

Avec Hélène Cillières qui nous représente au sein de la Commission départementale de présence postale, nous avons interpellé tout récemment la Direction Départementale de La Poste lors d'une rencontre à ce sujet.

Nous savons bien que les agents du bureau d'accueil et du bureau du courrier font le maximum, mais ils ne sont pas assez nombreux et la charge des facteurs est de plus en plus lourde.

Même si l'envoi des courriers tend à diminuer, et ce n'est pas cela que nous remettons en cause, c'est bien d'un véritable service postal dont nous avons besoin pour couvrir tout le territoire de manière équitable et répondre à l'arrivée de nouveaux habitants. Notre ville se développe et ce n'est pas du tout pris en compte aujourd'hui dans les plans j'ai envie de dire de La Poste.

Cela passe aussi par des embauches qualifiées et stables au sein des services postaux et, évidemment, une meilleure rémunération de ces agents.

Le vœu qui vous est proposé ce soir veut être à la fois le relais des préoccupations de nos administrés et un point d'appui aux demandes que nous avons déjà formulées et que formulent les personnels de La Poste.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur ce sujet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame la Maire

S'agissant de ce vœu, mon Groupe ne prendra pas part au vote. C'est dit et je vais m'en expliquer.

La rédaction de ce vœu apparaît négative par rapport à la perception que j'en ai en tant que postier et cadre sup du Groupe La Poste.

Je connais la stratégie et les atouts de l'entreprise, mais aussi ses axes de progrès puisque j'y œuvre chaque jour.

Par rapport à l'un des métiers historiques de La Poste, le courrier, il ne vous a pas échappé que la société en général a évolué et ses techniques de communication aussi.

Je demanderai bien à cette assemblée que vous représentez ce soir qui envoie dix lettres par jour ? J'en connais la réponse : peut-être que vous en envoyez au mieux une dizaine par an.

Au vu de la situation, vous comprendrez que le Groupe La Poste a développé d'autres activités pour assurer sa transformation pour servir ses clients tout en assurant ses missions de service public.

Vous comprendrez mon attachement à La Poste. Toutefois, je vous rassure, je ne vais pas vous

faire ce soir le déroulé de mes 48 ans de carrière, je vais juste m'arrêter sur mes deux dernières décennies à sillonner le territoire national avec, comme axe central l'humain, son développement de compétences, vous venez d'en parler Madame la Maire, à travers l'accompagnement des collectifs managériaux, des équipes avec une vision excellence, amélioration continue vers les clients sans oublier nos missions de service public.

Regardons donc l'entreprise de manière positive.

Merci.

Mme le MAIRE. - Blodine, nous vous écoutons.

Mme B. CANAL. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je tenais à intervenir sur ce vœu pour le soutenir, bien évidemment. Pas de suspens. Je suis loin d'être d'accord avec vous, Monsieur Rousseau. Au-delà du massacre orchestré par ce Gouvernement depuis les ordonnances dites Macron en 2017 et sur les coupes que subit le secteur public, ce vœu attire notre attention sur le travail de ces personnes lesquelles, à certains égards, font partie de notre quotidien et, dans certains coins reculés de la France notamment les petites villes, elles s'apparentent à de la famille.

Depuis plusieurs années, il a été sans cesse demandé à nos facteurs d'intervenir au-delà de leur cœur de métier, le tri, la distribution, vous l'avez dit, pour le courrier. Sur certains points, ces demandes avaient l'apparence d'un renforcement de service public de proximité plébiscité en son temps par les Français, mais le développement d'internet, vous l'avez souligné aussi (j'en ai une autre lecture) et la numérisation de certaines tâches ont directement impacté, dans un premier temps, les effectifs au sein des postes dont les locaux ont progressivement disparu alors que des tâches supplémentaires étaient demandées à ces agents, des tâches des agents assermentés qui répondent de leur personne sur la conformité des documents qui nous sont livrées. Ceci a son importance.

Certes, pour certains, ils sont sans doute substituables par quelconques robots ou machines, mais ils ne sont pas remplaçables, pas remplaçables au regard de la qualité du lien social qu'ils développent au jour le jour avec les Français, ce qui est terrible dans la nouvelle organisation des tournées et notamment du temps alloué pour ce faire alors que les effectifs baissent et que les facteurs sont mobilisés pour l'exécution de nouvelles tâches, des tâches comme la délivrance de repas auprès de nos aînés vous connaissez sans doute, de les visiter pour pallier un désert médical par exemple, pour un service public mais un service public qui montre que l'État a failli dans certaines de ses fonctions régaliennes à maintenir ce lien social incontournable pour nos aînés.

On comprend dès lors, dans le contexte, que ces derniers sont obligés de travailler et les conséquences afférentes en termes de retard, d'absence de courriers et autres dysfonctionnements constatés par les Français. C'est vrai qu'il y a un changement de tendance sur la manière dont beaucoup de Français ont de voir ces agents qui en souffrent, je ne vous apprend rien je suppose là-dessus.

Ils sont obligés de travailler avec des conséquences en termes de retards, d'absences de courriers, de dysfonctionnements constatés. Notre ville, bien sûr et malheureusement, ne fait pas exception avec la fermeture de notre bureau de poste avec une refonte des tournées et des zones de distribution.

Il est dommage que les dirigeants au cours des années n'aient eu à cœur que de s'aligner sur le

modèle de La Poste notamment allemande qui a donné les résultats que l'on voit là : un modèle qui se met en place et sous le motif affiché de devoir faire face à la concurrence - je ne vous rejoins pas là non plus - avec tout de même des risques importants qui ont été déjà constatés pour la plupart puisque le fait de réduire les temps de tournée, un aspect que vous ne mettez pas en avant (les tournées sont d'une trentaine de minutes ou vingt-trois précisément je ne me souviens plus) les incite pour la plupart à augmenter leur rythme de tournée. Cela s'appelle de l'intensification de l'activité. Ils se mettent en danger pour avoir le temps de faire ces tournées. Certains chuintent les sécurités... j'ai écrit un rapport dessus, je suis désolée... pour pouvoir griller les feux et autres.

C'est ce que j'ai constaté, au-delà en plus des risques psychosociaux car cela se développe énormément au sein de La Poste. C'est un scandale par rapport à ce qui est fait de ce métier, un métier que l'on oublie. Après, on ne le sait pas forcément, cela peut aussi se comprendre, on ne demande pas à tout le monde de tout savoir, ce sont des personnes qui ont été à l'origine de tout le travail qui a été fait notamment en ergonomie, une de mes formations, sur la qualité de vie au travail. Vous devez aussi le savoir au niveau de La Poste.

Vous comprenez le lien que j'ai par rapport à cette institution car je suis expert auprès des représentants du personnel au sein de La Poste et, vraiment, je ne savais pas si j'allais vraiment intervenir, mais c'est par rapport à votre positionnement. Désolée. Merci.

Mme MOUTAOUKIL - Pour rebondir sur l'intervention de notre collègue, le Groupe Socialistes et Citoyens soutiendra donc ce vœu, Madame le Maire, si vous aviez encore un doute.

Mme le MAIRE. - Nous n'en avons aucun.

Mouloud Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, je prends la parole au nom du Groupe Communistes et Citoyens, intervention qui vient approuver et appuyer ce vœu.

La défense du service public notamment dans nos villes et nos quartiers populaires est un impératif. C'est une exigence et une condition obligatoire de l'égalité entre les territoires et les citoyens.

À Bagneux, la majorité municipale s'est toujours mobilisée contre les fermetures de bureaux de poste avec les habitants du quartier des Bas-Longchamps notamment. Je me souviens de batailles acharnées pour sauvegarder le bureau de poste que la Direction régionale s'efforçait à faire périliter par la stratégie bien connue de l'ouverture aléatoire.

Cela n'a pas fonctionné et, aujourd'hui, ce bureau de poste, Mme la Maire l'a évoqué dans sa présentation, fonctionne à peu près normalement même s'il connaît encore des difficultés liées à ces ouvertures aléatoires, ouvertures aléatoires qui sont aussi dues, c'est certainement aussi une stratégie, au fait que le personnel souvent précaire et non statutaire est mal traité, entraînant de facto absentéisme et vacances de poste.

Des batailles gagnées donc, mais aussi quelques situations difficiles comme la fermeture du bureau central du haut de l'avenue Henri Barbusse, semi-défaite j'allais dire puisque, face au projet de spéculation immobilière, nous avons obtenu, Madame la Maire en tête, l'installation sur site du futur pôle social du département. Je crois que l'ouverture est prévue en l'année 2027.

Ces fermetures sont d'ailleurs généralement prises sans concertation avec les élus et vont de

manière évidente contre l'intérêt général.

L'accès au service public est un droit pour tous. La disparition des bureaux de poste frappe donc les plus fragiles de nos concitoyens qui sont souvent privés de ce service public d'hyperproximité.

M. Rousseau parlait tout à l'heure d'entreprise lui qui a connu les PTT, car il y a 48 ans, c'était les PTT. Vous avez connu ce service public de La Poste et même le télégramme. Vous n'auriez d'ailleurs peut-être pas pu faire la carrière que vous avez pu faire en rentrant à l'âge de 16 ans, je crois, à La Poste pour monter tous les échelons jusqu'à être cadre supérieur au Siège, je crois, cher collègue. Cet abandon au secteur marchand, comme d'autres pans du bien public, je pense notamment à l'école ou à l'hôpital, montre à l'évidence que la politique de désengagement de l'État prônée depuis longtemps par les politiques libérales et, en particulier, par ce Gouvernement doit être stoppé, stoppé pour une vraie politique en faveur des services publics, notre patrimoine commun et pourquoi pas dès le 7 juillet prochain.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Je vous remercie.

39 - VŒU LOGEMENT

VŒU POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES PRÉSENTÉ PAR MME LE MAIRE AU NOM DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Mme le MAIRE. - Ce vœu concerne l'importante question du logement. Comme vous le savez, nous sommes en train de traverser une crise sans précédent.

En 2023, 800 000 personnes demandaient un logement social en Île-de-France dont 4 000 dans notre ville, toujours plus de demandeurs. Évidemment, ce sont des délais qui continuent à s'allonger et, en Île-de-France, le délai peut atteindre dix ans pour obtenir l'attribution d'un logement social.

Face à ce constat inquiétant, ce sont des millions de foyers qui vivent dans des conditions précaires avec des logements non adaptés à la composition de leur famille ou dans des hébergements censés être de courte durée qui ne le sont plus. L'hébergement aujourd'hui est complètement bloqué parce que les familles ne peuvent plus sortir des centres d'accueil ou des foyers d'hébergement.

Annonçant agir contre la crise du logement, le Gouvernement a proposé à travers la loi Kasbarian, au nom de son ministre, une réforme complète du logement.

Or, les mesures présentées ne sauraient répondre évidemment à l'ampleur de la crise, pire, elles aggraveraient les difficultés, les inégalités et la situation des familles les plus modestes.

Ainsi, l'intégration des logements locatifs intermédiaires destinés aux couches moyennes et dans le taux de 25 % de la loi SRU conduirait les communes défailtantes à ne plus construire de logements à prix abordable.

Je veux rappeler ici que vingt-deux communes de notre département sur trente-six ne respectent toujours pas le taux de 25 % de la loi SRU.

Notre ville a évidemment toujours eu comme priorité de porter la même attention à tous les habitants quelles que soient leurs ressources et d'offrir une mixité de logements.

Avec cette réforme de la loi SRU, les communes déficitaires pourront donc remplir leur objectif triennal de production de logements sociaux avec les logements locatifs intermédiaires sans répondre aux besoins de 70 % de la population qui peuvent prétendre aujourd'hui en Île-de-France à ce type de logement.

La loi prévoit également de favoriser, vous l'avez vu, l'expulsion des familles qui seraient au-dessus des plafonds de ressources.

Je voudrais dire qu'il n'y en a pas beaucoup et qu'il s'agit souvent de retraités, qui n'ayant donc plus à charge leurs enfants, voient leur niveau de vie légèrement amélioré.

Ces locataires contribuent à la mixité du parc social déjà bien mis à mal par l'abaissement des plafonds d'accès.

Si cette loi entrait en vigueur, ce serait une véritable chasse aux pauvres qui s'organiserait pour reprendre l'expression de Manuel Domergue de la Fondation Abbé Pierre.

Nous demandons donc, à travers ce vœu, le retrait de cette loi pour réengager une politique ambitieuse d'aide à la pierre, de promouvoir l'augmentation de la construction de logements sociaux et un renforcement de la loi SRU notamment dans les zones tendues, afin qu'elle devienne véritablement contraignante pour les communes qui entraveraient la loi, c'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

Je vous passe volontiers la parole.

M. KANDEL. - Merci.

Je voudrais juste faire un petit rappel en préambule que la loi SRU, donc le quota de 25 %, a été adoptée le 13 décembre 2000, donc cela fait 23 ans. Cela fait 23 ans que des communes ne respectent pas la loi et qu'elles sont peu punies puisqu'elles préfèrent payer que respecter la loi.

Il est inadmissible que ces villes ne respectent pas à la fois la loi et le pacte républicain qui va avec.

Ce quota de logement social est une mesure qui vise à l'inclusion sociale, à garantir à tous l'accès au logement, donc le non-respect de cette loi est une décision politique de ces maires et de leur majorité pour exclure la population des plus précaires et des plus fragiles de leur territoire.

Pour notre part, nous condamnons la volonté affichée de ce Gouvernement de dédouaner ces villes en incluant le logement locatif intermédiaire dans ce quota de 25 %.

Je vais vous donner très rapidement quelques exemples de nos villes voisines.

La commune de Bourg-la-Reine, entre 2016 et 2022, c'est 1 % de progression de logement social avec un taux de 19 %.

À Montrouge, c'est 0,7 % de progression en dix ans du logement social, alors qu'il s'y est construit beaucoup de logements - vous connaissez Montrouge, on y passe souvent - Il y a bien une réelle volonté de ne pas respecter la loi, alors que cette ville a 3 500 demandeurs de logements.

Voilà quelques exemples de nos villes voisines. Je ne vous dis pas par qui elles sont gérées et par quel courant politique, vous le savez.

Nous ne sommes pas ici face à des difficultés à construire ou à trouver du foncier, mais bien à des décisions politiques qui pénalisent les habitants de ces communes et certaines catégories surtout d'habitants que ces Maires veulent voir partir. Cela pénalise aussi les communes comme la nôtre qui respectent la loi et qui voient affluer beaucoup de demandeurs.

Ces communes qui ne respectent pas la loi doivent rendre compte de leur gestion.

Elles ont fait le choix de faire sécession avec la République, et je pèse mes mots, depuis vingt ans maintenant.

Nous restons pour notre part et nous y œuvrons avec un projet de loi du Groupe France Insoumise qui sera porté bientôt et j'espère par le Front Populaire après le 7 juillet pour qu'elles soient plus fortement punies et les obliger à respecter le plus rapidement possible la loi.

L'effort de solidarité doit être porté par tous pour que nos concitoyens puissent avoir droit au logement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pascale Meker, nous vous écoutons.

Mme MEKER. - Il y a quelque chose d'indécent dans cet état de fait avec ces villes qui ne respectent pas le taux de 25 %. Elles sont très en deçà et elles vont y être encouragées en intégrant dans ces 25 % des logements intermédiaires. C'est assez fou que d'oser proposer quelque chose d'aussi inique.

Ensuite, ce que l'on appelle couramment le surloyer n'est, pour moi, pas absolument inentendable quand c'est appliqué avec raison parce que des personnes restent dans leur logement même avec un revenu qui leur permettrait - enfin ! Maintenant, c'est difficile - peut-être de s'installer ailleurs. Elles y restent peut-être parce que leur vie n'est pas un long fleuve tranquille : une année, cela va peut-être être très bien, elles participent à la solidarité là où elles vivent et, une autre année, cela va peut-être aller un peu moins bien, retrouvant du coup un niveau de loyer moindre.

Si c'était appliqué avec humanité, cela pourrait être assez intéressant même pour encourager la mixité, mais ce n'est absolument pas le cas.

Évidemment, si nous ne concentrons pas tous les emplois et tous les gens au même endroit, nous aurions peut-être aussi moins de demandeurs de logement en Île-de-France. On sait que 70 % des Franciliens, même des personnes assez modestes, partiraient en province s'ils y trouvaient de l'emploi. Ceci aussi est complètement impensé. Dans certaines petites villes, des efforts de construction de logements sociaux sont faits, c'est assez intéressant. La question de la réhabilitation est très importante également.

Tous ces logements intermédiaires inclus pour arriver enfin aux 25 % de logement social, c'est très triste mais cela fait rire, c'est quand même très particulier.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, vous savez que mon groupe le Groupe Socialistes et Citoyens est très attaché à la mixité sociale. Nous allons soutenir ce vœu parce que, pour nous, clairement, cette loi va renforcer la ghettoïsation des villes qui font cet effort de construire des

logements sociaux, dans lesquelles il y a déjà un taux relativement important de logements sociaux, c'est le cas de notre ville à Bagneux.

Aujourd'hui, nous avons 65 % de logements sociaux. Il ne s'agit donc pas d'en construire plus que ce que nous avons déjà car, à un moment donné, cela ne sera plus du tout soutenable. C'est déjà un peu compliqué.

Nous pensons que cette loi qui propose d'intégrer les logements intermédiaires dans le quota SRU, c'est précisément donner la possibilité à des villes qui ne respectent pas, aujourd'hui les textes, d'aller encore plus loin, de ne pas du tout apporter leur part dans ces constructions qui demandent à être réalisées pour répondre à la demande dont vous avez rappelé qu'elle était en forte tension particulièrement en région Île-de-France.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire.

Actualité oblige, vous avez ouvert cette séance en évoquant la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives à venir.

Vous avez également abordé le budget, les conséquences du logement par ce vœu.

J'ai donc souhaité faire une intervention globale pour lui donner l'écho politique souhaité.

Plombé par la dette abyssale et des recettes fiscales bien en deçà des prévisions, le Gouvernement projette de réaliser des économies d'au moins 20 Md€ sur le budget 2025, d'après le ministre des comptes publics, M. Thomas Cazenave.

La liste des mesures d'austérité consiste à faire payer le citoyen moyen tout en épargnant celles et ceux qui peuvent et doivent participer à l'équilibre financier du système qui leur a permis d'amasser des fortunes sans un euro de redistribution.

Permettez-moi, chers collègues, de vous livrer quatre exemples factuels et le dernier sera celui justement du vœu que l'on vient d'évoquer.

Premièrement, pour s'attaquer au chômage, on fait passer à la caisse les chômeurs. Le durcissement des règles de l'assurance chômage en 2024 : jusqu'ici, pour bénéficier de l'allocation chômage, il fallait avoir travaillé six mois sur les vingt-quatre derniers mois. Avec l'entrée en vigueur de la réforme sur l'assurance chômage, il faut désormais avoir travaillé huit mois sur les vingt derniers mois. Les économies pourraient se chiffrer en milliards avait annoncé Gabriel Attal. Comment ? Sur le dos des chômeurs.

Deuxièmement, pour combler le trou de la Sécurité Sociale, des mesurette sur la franchise médicale : la franchise médicale a augmenté le 31 mars 2024. Le montant est désormais de 1 € par boîte de médicament contre 50 centimes. Vous allez me dire 1 €, ce n'est rien, mais c'est le pourcentage de 100 % d'augmentation qui est en cause, c'est-à-dire 1 € par boîte de médicament au lieu de 50 centimes concernant les médicaments, l'axe médical, c'est pareil 1 € et 4 € par transport sanitaire.

Le plafond journalier évolue également : 4 € par jour pour les actes paramédicaux au lieu de 2 € précédemment et 8 € pour les transports sanitaires au lieu de 4 €. Il n'y a pas de plafond journalier pour les médicaments, soit 100 % d'augmentation pour chaque prestation.

Ce matraquage pourrait conduire à la réduction des dépenses de fonctionnement de l'État avec la suppression du millefeuille administratif ou mieux encore l'alignement du secteur public sur le secteur privé aux termes de la durée du travail et des retraites ou encore la non-revalorisation des retraites à la hauteur de l'inflation pour 2025.

Troisièmement, le recul progressif de l'âge de la retraite : l'âge de départ à la retraite est passé progressivement 62 à 64 ans dans les conditions ici même évoquées. Je n'y reviendrai pas.

Le système de retraite a connu plusieurs réformes qui se sont succédé et la réforme des retraites de 2023 ne sera certainement pas la dernière venant d'un Président qui n'a plus rien à perdre dès lors qu'il ne peut pas se présenter pour un troisième mandat.

Enfin, on revient au vœu d'aujourd'hui, pour faire face à la crise du logement et notamment prendre des mesures contre les villes qui ne respectent pas le quota en matière de la construction des logements sociaux dans leur ville, le Gouvernement a trouvé la parade. Comment ? En expulsant les locataires qui ont largement dépassé le plafond de revenu au lieu, auparavant, de s'acquitter d'un surloyer.

La question qui se pose : est-ce que leur nombre permet de loger toutes les personnes qui sont en demande d'emploi ? Non. Il faut construire les logements au lieu de dire : "Tiens, je vais te virer de là pour remettre l'autre".

Voilà pourquoi, pour revenir à votre débat de tout à l'heure et par rapport à la dissolution de l'Assemblée Nationale, nous avons 40 % d'extrême droite actuellement en France. Les personnes qui votent pour ce parti ne sont pas racistes, elles en ont ras le bol. "Ras le bol", pourquoi ? Parce que quand M. Macron s'est installé au pouvoir, il a dit qu'il réduirait le Front national, enfin, le Rassemblement national.

Nous sommes dans une situation pareille avec un Président qui vous dit : "j'arrive, c'est fini, le Front national n'existera plus". Bon courage !

Vous savez dans la vie, il y a deux manières de penser : la première avec la tête, la deuxième avec le sparadrap : penser, panser.

(Rires...)

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Madame Gorends, à vous.

Mme GORENDS. - Madame la Maire, chers collègues, le logement et, en particulier le logement social, traverse depuis quelques années une grave crise et ses conséquences se répercutent directement sur les ménages les plus modestes.

En 2023 2,6 millions de ménages étaient en attente d'un logement dans le parc social, selon les derniers chiffres de l'Union sociale pour l'habitat, soit une hausse de 7,5 %.

Des millions de familles se retrouvent dans des logements non adaptés à leur composition familiale et l'inflation de ces dernières années n'a fait qu'aggraver la situation.

Avec la baisse du pouvoir d'achat, de plus en plus de ménages sont éligibles au logement social pour faire face au coût de la vie.

La loi Kasbarian, présentée par le Gouvernement en mai dernier, promet une refonte totale du logement social. Si elle était adoptée, elle aurait des conséquences dramatiques sur les familles les

plus modestes.

Le Conseil national de l'habitat a d'ailleurs émis un avis très négatif sur ce texte.

Dans le contexte politique actuel, certains pourraient pousser à encore aggraver la portée de cette loi.

L'article le plus contesté porte sur la réforme du SRU qui prévoit d'intégrer dans ces quotas jusqu'à un quart de logements locatifs intermédiaires.

Pour rappel, la loi SRU adoptée en 2020 permet aux locataires de se loger à des prix abordables en obligeant les communes à respecter un taux de 25 % de logement social.

Avec la réforme envisagée, c'est l'essence même de cette loi qui est remise en cause. En effet, les villes déficitaires qui préféraient jusqu'à présent payer une amende plutôt que d'accueillir les familles modestes pourront se mettre en règle en privilégiant la construction de logements locatifs intermédiaires.

Or, très peu de foyers en attente d'un logement social sont éligibles à ces logements dont le mètre carré est environ deux fois plus cher que pour les HLM.

La loi Kasbarian prévoit aussi un élargissement des pouvoirs des Maires réclamé par les villes de droite.

Les Maires seront ainsi décisionnaires dans l'attribution des HLM et aussi pour leur possible mise en vente à des locataires.

Avec cette mesure, les Maires auraient donc le droit de veto sur une candidature. Cela pourrait très vite glisser vers un clientélisme électoral, voire à une préférence nationale.

Le Gouvernement souhaite également appliquer automatiquement un surloyer dès le premier euro de dépassement.

Actuellement, un écart de 20 % est permis mais, dans la future loi, ce seuil d'écart pourrait conduire à une expulsion du logement social. Cela va tout simplement paupériser davantage les foyers qui auront déjà des difficultés à boucler les fins de mois.

La forte hausse des impayés de loyer et de charges montre que de plus en plus de personnes sont touchées par la précarité en France.

La situation nécessiterait une action forte et solidaire en relançant par exemple la production de logements sociaux, en protégeant les ménages des expulsions, en mettant les moyens pour respecter l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement.

C'est pourquoi le Groupe Communistes et Citoyens demande au Gouvernement de retirer cette loi néfaste pour les familles les plus modestes et d'engager une véritable politique de construction de logements sociaux qui obligera toutes les villes à prendre leur part dans l'effort.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous allons passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Bravo.

40 - VŒU POUR LA RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT PALESTINIEN

VOEU POUR LA RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT PALESTINIEN PRÉSENTÉ PAR MME LE MAIRE AU NOM DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Mme le MAIRE. - Vous le savez, la guerre dans la bande de Gaza déclenchée depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre dernier ravive les appels et la mobilisation en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien.

Les trois quarts des États membres de l'ONU ont reconnu l'État de Palestine et récemment aussi l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovaquie.

De son côté, le Gouvernement français continue d'affirmer que les conditions ne s'y prêtent pas et, ce, malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies, les engagements de la France en faveur des droits du peuple palestinien.

Comme vous le savez, depuis 1947, plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont appelé à la création de deux États, israélien et palestinien, au respect des droits des réfugiés palestiniens et à la fin de l'occupation et de la colonisation des territoires palestiniens.

La France a soutenu ces résolutions, reconnue la Palestine comme étant observateur non-membre de l'ONU en 2012.

Le Parlement français a invité le Gouvernement à reconnaître l'État de Palestine en 2014.

Depuis plusieurs décennies, les Palestiniens vivent confrontés à des restrictions sévères de leurs mouvements à la confiscation de leurs terres, à la démolition de leur maison en violation flagrante du droit international.

L'accélération de la violence et des attaques déclenchées par le Gouvernement d'extrême droite israélien en représailles à l'attaque terroriste du Hamas après le 7 octobre a transformé Gaza en véritable prison à ciel ouvert, en enfer pour les populations.

Évidemment, la reconnaissance de l'État de la Palestine n'est pas un aboutissement, mais c'est bien un préalable nécessaire à tout processus de dialogue et de négociation, une garantie pour le peuple palestinien et son droit à la justice et à la dignité mais aussi pour les Israéliens dont la sécurité ne peut être assurée par la colonisation et les violations répétées du droit international.

Le respect mutuel, la reconnaissance des droits et la dignité de chaque peuple, l'application stricte du droit international, autant de facteurs qui contribueraient à activer un processus de paix juste et durable au Proche-Orient.

Aussi, la France peut avoir une parole forte, si l'actuel Gouvernement le décide.

La France peut agir pour contribuer à ce que les deux peuples, israélien et palestinien, puissent vivre en paix et en sécurité.

C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter ce vœu qui vise à demander au Gouvernement français de réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies, de reconnaître sans délai l'État de Palestine, un vœu donc qui demande au Gouvernement de prendre enfin et clairement position, un vœu qui vise simplement à faire respecter le droit international.

Je vous remercie et je vous passe la parole pour les groupes, si vous le souhaitez.

Blodine Canal, nous vous écoutons.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, je ne connais pas, du moins pas encore, cette partie du monde. Cependant, j'y ai des liens affectifs et religieux singuliers qui me font intervenir en ce sens ce soir.

Je ne peux pas ne pas relever l'ironie de la situation en regard du contexte dans lequel j'interviens alors que, la dernière fois, je faisais de même, suite au vote du texte sur l'immigration où je rappelais un peu mes racines et l'émotion que ce vote avait suscité chez moi.

Aujourd'hui, ces conditions un peu globales avec ce qui se passe... L'émotion recommence, mais on va la chasser... J'ai un autre écho, assez amer, en moi alors que la droite prend le chemin de l'extrême, c'est une vraie ironie.

Pour en revenir à ce vœu et, au-delà de toute position susceptible d'être qualifiée de partisane, j'aimerais souligner qu'en tant qu'Haïtienne de naissance et Française par choix, j'ai beaucoup de fierté à toujours parler de ce petit bout de terre qui s'est illustré dans l'histoire du monde pour avoir mis, en 1804, en échec l'armée napoléonienne menée par son beau-frère Leclerc pour faire échec à un modèle économique abject comme l'était la traite négrière, et je pose le mot, avec à bout de course, l'asservissement de l'homme par l'homme à travers de la marchandisation injustifiable d'un peuple, le peuple noir en l'occurrence dont je suis une des représentantes, vous l'aurez immanquablement tous noté.

Je parlais de ce lien spécial avec la Terre Sainte, en tout cas pour moi, par rapport à ma foi chrétienne, mais également par le fait que la République d'Haïti, une fois de plus, avait marqué l'histoire en 1947 en octroyant sa voix décisive à la résolution actant de la partition de la Palestine par les Nations Unies, ce qui a contribué à la création de l'État d'Israël.

Pour de nombreux Haïtiens, il existe un lien indéfectible entre Israël et Haïti en raison de leurs racines chrétiennes, mais également par les souffrances endurées par ces peuples, avant d'accéder à leur indépendance, même si Haïti, quant à elle, l'a arrachée au prix d'une rançon innommable payée à la France.

Sans comparaison totale ni validation des actes posés de part et d'autre au cours des décennies et périodes récentes, je ne peux que soutenir ce vœu qui appelle à la création d'un État Palestinien au regard du droit de tout peuple à l'autodétermination comme les esclaves de Saint-Domingue.

Je rappellerai à toutes fins utiles qu'Israël a été l'un, sinon le premier pays, à porter secours aux Haïtiens bloqués sous les décombres lors du tremblement de terre de 2010.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BENSOUSSAN. - En mon nom personnel, notre monde devient de plus en plus tourmenté voire inquiétant. On ne compte plus les guerres ni autres conflits qui demeurent, qui se déclarent avec parfois de bonnes nouvelles de paix de temps en temps.

Certaines durent depuis de longues décennies. Le conflit au Proche-Orient en est un. Que de personnes décédées, déplacées, meurtries pour combien de vengeances, de représailles ?

Des personnalités ont marqué ce conflit, ayant même laissé leur vie.

Les gouvernements de tout bord n'ont pas réussi à accepter ce partage territorial souhaité par

chacun des deux camps.

À quand une paix durable ?

La terreur du 7 octobre 2023 est venue ajouter son lot de terribles souffrances, de vengeances, d'otages, de blessures ou de destructions.

Notre actualité nationale a mis de côté ce conflit dans nos esprits.

En France, l'horreur de la probabilité de l'arrivée du RN aux destinées de notre pays a écarté l'horreur du Proche-Orient.

Comme vous le savez, les prérogatives de la politique étrangère sont entre les mains du Président de la République qui s'est déjà exprimé contre la reconnaissance d'un État Palestinien à côté de l'État israélien au motif que le moment n'était pas venu. Est-ce l'heure de débattre de ce sujet mondial alors que la haine est à nos portes ? Est-ce l'heure de détourner notre regard avec nos enjeux nationaux ?

Ce vœu incomplet n'aborde pas tous les sujets de l'actualité du Proche-Orient ? Pourquoi nos otages ont-ils été oubliés ici ? Combien sont-ils aujourd'hui ? Qui le sait ?

Ce vœu politique restera sans suite car il arrive à un moment où nos esprits sont préoccupés et notre Assemblée dissoute.

Je vous demande donc de reporter le vote de ce vœu à une date ultérieure propice. Les Balnéolais attendent tant de nous, eux qui se débattent dans leurs soucis quotidiens ou de fin de mois.

Cette région du monde mérite la paix, une paix attendue et durable.

Alors, oui à une paix juste, pas juste une paix.

Mme le MAIRE. - Yasmine Boudjenah, nous vous écoutons.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame la Maire.

je rappelle à toutes fins utiles que notre Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 avait déjà adopté un vœu intitulé "Pour une paix durable au Proche-Orient" qui était en effet plus complet si on peut utiliser ce terme sur ce conflit sur lequel il y aurait tant à dire, mais ce soir c'est bien un vœu pour la reconnaissance de l'État de Palestine qui nous est proposé.

Après les mots que vous avez prononcés, Madame la Maire, en rappelant que l'immense majorité des pays dans le monde reconnaît depuis plusieurs années, pour certains plusieurs décennies, l'État de Palestine (146 pays sur 193), les premiers pays européens ont en effet tout récemment procédé à cette reconnaissance officielle (l'Espagne, la Norvège, l'Irlande et la Slovaquie).

Le Groupe Communistes et Citoyens soutient vivement aussi cette exigence que notre pays, la France, en fasse enfin de même. Des milliers de personnes dans la rue le réclament régulièrement depuis des mois quasiment chaque week-end sans remonter aux mobilisations très importantes des périodes précédentes et y compris la position de l'Assemblée Nationale sur cette question il y a quelques années.

Comme l'indique avec force un appel récent de plusieurs centaines de personnalités que je ne vais pas citer, mais j'en cite quelques-unes, des actrices Ariane Ascaride et Jeanne Balibar, l'universitaire Bertrand Badie, le philosophe Étienne Balibar, l'ancien Président de Médecins Sans Frontières, Rony Brauman, le réalisateur Cyril Dion, les écrivains Annie Ernaux, Pierre Lemaitre,

d'autres écrivains prix Goncourt, le climatologue Jean Jouzel, Dominique Pradalié, Présidente de la Fédération internationale des journalistes ou encore le mathématicien Cédric Villani parmi des centaines de personnalités.

Comme l'indique avec force cet appel, je cite : "après les ignobles attaques du Hamas du 7 octobre et la réponse dévastatrice d'Israël, ce geste est le seul à même d'ouvrir un horizon politique. Cette reconnaissance attendue de longue date n'est pas un aboutissement, mais le préalable à tout processus de dialogue et de négociation, une garantie pour le peuple palestinien et son droit à la justice et à la dignité, mais aussi pour les Israéliens dont la sécurité ne peut être assurée par la colonisation et les violations répétées du droit international. Cette reconnaissance de la souveraineté palestinienne ne serait donc pas un aboutissement, mais l'ébauche d'une solution politique au conflit. Les autres leviers, nous le savons tous ici, activés sont nombreux et l'instauration d'un cessez-le-feu pourtant voté et revoté aux Nations Unies est évidemment aussi un préalable essentiel à toute négociation, afin d'obtenir le retour de tous les otages retenus par le Hamas.

La diplomatie doit imposer le silence aux armes pour faire pression. Ce serait un geste extrêmement fort que la France fasse cet acte.

La France peut aussi rappeler son ambassadeur en Israël, placer sous embargo toute exportation militaire à destination de Tel-Aviv ou encore pousser pour suspendre l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, bref sortir d'un attentisme coupable face à la tragédie insupportable imposée par Benyamin Netanyahou et ses ministres d'extrême droite aux Gazaouis, aux enfants palestiniens depuis plus de huit mois maintenant.

M. BARBEROUSSE. - Je vais vous faire une confidence, je ne m'imaginai pas pouvoir être traité tous les jours matin, midi et soir par les médias d'antisémitisme, être traité par des militants de gauche sur les marchés de Bagneux d'antisémitisme, alors que, nouvelle confidence, la première manifestation à laquelle je suis allé de mon plein gré était une manifestation à Bagneux, au cimetière parisien de Bagneux qui avait été ignoblement profané par des Nazis, pour protester contre cet acte ignoble et insupportable d'antisémitisme. Cela n'a été que la première et loin de la dernière manifestation contre l'antisémitisme qui est abominable, inqualifiable, insoutenable, insupportable et contre lequel il faut lutter sans relâche comme d'ailleurs les autres formes de racismes et aussi spécifiquement contre l'antisémitisme.

Et puisqu'il faut préciser des tas de choses avant de pouvoir parler, semble-t-il aujourd'hui, non, je ne pense pas que l'antisémitisme soit résiduel. Je pense même que l'on assiste à une résurgence de l'antisémitisme, résurgence des autres racismes également, résurgence spécifique aussi de l'antisémitisme qu'il ne faut pas nier mais au contraire qu'il faut combattre.

Je ne confonds pas non plus le Gouvernement israélien avec les Israéliens ni les Israéliens avec les juifs en général. Et quand nous critiquons le Gouvernement israélien, nous ne critiquons ni l'ensemble des Israéliens ni l'ensemble des juifs, mais un Gouvernement d'extrême droite, comme j'espère que nous n'aurons pas à le faire après le 7 juillet en France. Et cela ne sera pas tous les Français que nous critiquerons, mais ce Gouvernement d'extrême droite.

Lorsque nous critiquons la politique impérialiste des États-Unis d'Amérique, ce n'est pas tous les Américains que nous condamnons mais la politique d'un gouvernement bien précise menée par des personnes, animée par une idéologie politique indépendamment de leur être ou de ce qu'ils sont, de leur religion qui n'ont rien à voir avec cela à mes yeux.

Je suis également tout à fait prêt à reconnaître que l'abomination qui a eu lieu le 7 octobre est un acte terroriste mené par une organisation terroriste, le Hamas, qui en aucun cas ne peut être autre chose qu'un adversaire pour ce qui me concerne.

Bien sûr qu'il faut que les otages reviennent le plus tôt possible chez eux et vivants si possible, malheureusement, ce sera hélas, trois fois hélas, 1 000 fois hélas, pas le cas de tous, mais il faut aussi que cesse le feu, que cessent les bombardements, que cessent les meurtres, les assassinats de masse en Palestine par l'armée israélienne commandée par ce Gouvernement d'extrême droite. Il faut que cela cesse. Que pouvons-nous faire ? Il faut essayer de renouer le fil de la négociation. D'ici que pouvons-nous y faire ? Déjà ce que ce vœu demande : appuyer, demander l'application des résolutions de l'ONU depuis trop longtemps sans suite et reconnaître enfin un État Palestinien parce que c'est juste et parce que c'est la condition de la paix.

Génération Insoumise votera évidemment ce vœu.

Mme le MAIRE. – Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ROUSSEAU. - Nous ne prendrons pas part au vote. Au regard du contexte électoral actuel, il ne nous paraît pas judicieux que ce Conseil municipal intervienne, en tout cas délibère sur ce conflit qui, malheureusement, est dramatique, cela vient d'être rappelé. Il n'y a pas de souci sur cela. En tout état de cause, notre choix est de ne pas prendre part au vote.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Monsieur Zani, à vous.

M. ZANI. - Je constate que Mme le Maire propose un vœu pour un État Palestinien, mais elle n'a jamais proposé un vœu contre l'État d'Israël.

Nous sommes une assemblée, chacun peut avoir une idée. Ceux qui sont pour votent pour, ceux qui sont contre votent contre, ceux qui veulent s'abstenir s'abstiennent, mais on ne peut pas, sur un vœu qui a été concocté, demander le report.

Demander le report, cela veut dire priver les gens du vote. Il n'y a pas d'expression ; personne ne peut s'exprimer.

Ce vœu permet justement à chacun de donner un avis, de donner une expression, sans qu'il soit pour l'un ou pour l'autre.

Personnellement, comme mon cher collègue l'a dit à titre personnel, je considère que c'est un vœu de paix. Il n'y a pas à mettre les uns contre les autres et la paix ne peut intervenir que lorsque tous les États vivent sereinement.

Si, demain, on vous agresse chez vous... On parle du 7 octobre bien naturellement... Si demain on vous agresse chez vous, vous ne pouvez pas croiser les bras et tendre l'autre joue, que ce soit pour les uns ou pour les autres.

Je considère que ce vœu, c'est de la responsabilité de chacun. Chacun peut voter, refuser, etc. comme il l'entend.

Mais ce n'est pas un vœu de guerre, c'est un vœu de paix.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Nous allons passer au vote.

☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE ; PAUL BENSOUSSAN, MICHEL REYNAUD ET BRUNO TUDER S'ABSTENANT

Je vous remercie.

Nous en avons fini avec la séance du Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 15 octobre.

Nous allons nous revoir d'ici là, le 30 juin et le 7 juillet dans les bureaux de vote.

À très bientôt.

(La séance est levée à 00 h 11.)